



ᓄᓇᑭᓯ ᓂᓲᓴᓂᑕᓚᓂᓪᓵᑦ ᓯᓪᓴᓯᓄᓂᓂ ᓯᓲᓯᓲᓲᑦ ᓂᓯᓴᓲᓯᑦ
Nunavumi Nigoaoktoliginikut Titikniliogotnik Katimayiit
Nunavut Electoral Boundaries Commission
Commission de délimitation des circonscriptions du Nunavut

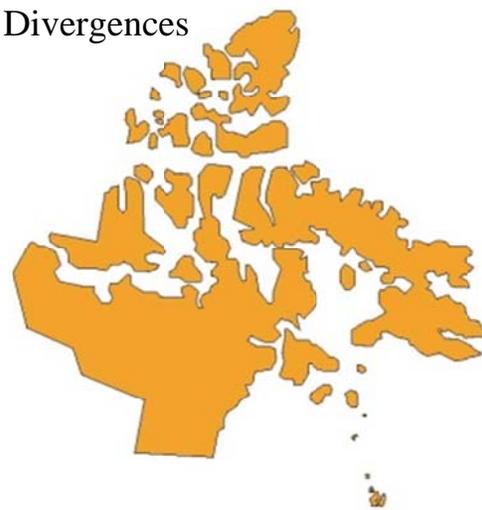
Rapport de la Commission des
délimitations électorales du Nunavut
2011

Table des Matières

Résumé directeur	1
Introduction.....	2
Égalité relative du pouvoir de vote.....	4
Remplir notre mandat	5
Audiences publiques	6
Lettres	8
Options considérées par la Commission.....	9
Proposition de la Commission et Raisons.....	13
Noms des circonscriptions	15
Cartes et descriptions des délimitations	16
Diverses Recommandations	19
Remerciements	21

Annexes

- Annexe A- Résolution de l'Assemblée législative
- Annexe B- Populations communautaires
- Annexe C- Circonscriptions - Status Quo
- Annexe D- Horaire des auditions publiques
- Annexe E- Questionnaire de la Commission des délimitations électorales du Nunavut
- Annexe F- Résumé des Avis publics et de la publicité
- Annexe G- Liste des présentations aux écoles
- Annexe H – Présentateurs aux auditions publiques
- Annexe I- Entrées des lettres
- Annexe J- Circonscriptions proposées –Populations et Divergences
- Annexe K- Noms des circonscriptions
- Annexe L- Cartes des circonscriptions proposées



Résumé directeur

Après une large consultation dans tout le Nunavut via des audiences publiques et la réception de lettres, la Commission des délimitations électorales du Nunavut a achevé ses délibérations. La proposition de la Commission sur le nombre de circonscriptions électorales ainsi que les délimitations de ces circonscriptions sont comprises dans ce Rapport.

Il y eut trois sujets principaux confrontant la Commission dans ses délibérations:

- a) la présente configuration de dix-neuf circonscriptions n'apparaît pas respecter l'exigence que les populations des circonscriptions soient de taille semblable, ni le droit de chaque citoyen à une égalité relative du pouvoir de vote,
- b) il y a un mécontentement général avec la configuration de la présente circonscription d'Akulliq, qui est à cheval entre deux régions du Nunavut,
- c) il y a eu une augmentation marquée dans la population de trois municipalités du Nunavut, en particulier Arviat, Igloolik et Iqaluit.

Pour les raisons énoncées dans le Rapport, la Commission propose que le nombre des circonscriptions soit augmenté de dix-neuf à vingt-deux. Les changements proposés peuvent être résumés comme suit:

- il n'y a pas de changements dans la composition de neuf circonscriptions existantes - (Baker Lake, Cambridge Bay, Baie d'Hudson, Kugluktuk, Pangnirtung, Quttiktuq, Baffin Sud, Tununiq et Uqqumiut);
- une circonscription supplémentaire est fournie à chacune de ces communautés : Arviat, Igloolik et Iqaluit;
- Repulse Bay et Coral Harbour vont ensemble constituer une circonscription;
- Kugaaruk et Taloyoak vont ensemble constituer une circonscription;
- Gjoa Haven va constituer une circonscription à elle seule;
- Whale Cove va faire partie d'une nouvelle circonscription : Arviat Nord;
- Chesterfield Inlet va faire partie d'une nouvelle circonscription : Rankin Inlet Nord.

Le mandat de la Commission exige aussi de proposer un nom pour chaque circonscription et de consulter les conseils municipaux ainsi que le spécialiste en toponymie du Nunavut dans cette action. Bien que le Rapport contienne une tentative de proposition pour les changements de noms, nous avons différé la consultation sur ce sujet jusqu'à ce que notre Rapport soit rendu public. Nous soumettrons un addendum à notre Rapport (uniquement sur le sujet des noms) suivant la consultation demandée, espérons-le dans les soixantes jours.

Introduction

Le 22 octobre 2010, par résolution de l'Assemblée législative, la Commission des délimitations électorales 2011 a été établie. Trois commissaires ont été nommés, l'Honorable Juge J. Edward (Ted) Richard, Kirt Ejesiak et Gordon Main.

Juge Richard est un Juge à la Cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest, à la Cour d'Appel des Territoires du Nord-Ouest, à la Cour de Justice du Nunavut, à la Cour d'Appel du Nunavut et à la Cour d'Appel du Yukon. Juge Richard a servi comme Président à la Commission des délimitations électorales du Nunavut de 1997. Juge Richard a siégé comme député à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest de 1984-1988. Juge Richard a été nommé au Conseil de la Reine en 1986.

Kirt Ejesiak est un entrepreneur d'Iqaluit et un ancien Maire adjoint de cette municipalité. M. Ejesiak a obtenu sa Maîtrise d'Administration publique à l'Université Harvard, qu'il a fréquentée comme boursier Fulbright. M. Ejesiak a servi comme directeur général des élections pour la Ville d'Iqaluit et comme vice-président au Comité du Conseil d'Administration du Trust Nunavut.

Gordon Main est un habitant de long durée à Arviat, Juge de paix et membre du Comité des directeurs de la Corporation Qulliq Energie. M. Main a servi au conseil municipal d'Arviat, à l'autorité scolaire du district d'Arviat ainsi qu'au Comité régional des Services sociaux et de la santé du Keewatin.



(de gauche à droite - Gordon Main, Kirt Ejesiak et Juge J.E. Richard)

Notre Commission a reçu la responsabilité de proposer les délimitations des circonscriptions électorales au Nunavut en accord avec les clauses des art. 14-27 de la *Loi électorale du Nunavut*. La résolution est reproduite dans l'Annexe A de ce Rapport.

Les dix-neuf circonscriptions existantes ont été en place depuis 1999. La population du Nunavut a augmenté de plus de 20% depuis 1999; cependant, la croissance en population n'a pas été uniforme à travers le Nunavut, certaines municipalités ayant augmenté plus drastiquement que d'autres.

Le peuple du Nunavut (population 33,189) est représenté à l'Assemblée législative par 19 députés, ou DAL. Une des questions initiales que nous nous sommes posées, et que nous avons aussi posée aux auditions publiques, est celle-ci: combien de circonscriptions devrait-il y avoir au Nunavut, et de ce fait, combien de DAL devraient représenter le peuple à la législature du Nunavut. Il n'y a ni minimum, ni maximum prescrit par statut.

À présent, chaque DAL à la législature du Nunavut représente, en moyenne, 1750 électeurs. C'est la plus grande proportion de DAL envers des électeurs au Canada. Dans les six plus petites provinces du Canada, la fourchette est d'un DAL pour 5,000 - 22,000 électeurs. Au Yukon et TNO, la moyenne est de 2000 et 2200 respectivement. Si la législature du Nunavut devait augmenter à, disons, 22 DAL, chaque DAL représenterait 1500 citoyens en moyenne.

Une fois qu'une détermination générale est faite quant à la taille appropriée de la législature, disons 19 - 22 circonscriptions, la question la plus difficile devient: comment la masse géographique du Nunavut devrait-elle être divisée dans ces circonscriptions? C'est le défi majeur lancé à notre Commission.

Tandis qu'il y a d'autres parties du Canada ayant des populations clairsemées, la situation du Nunavut est effectivement unique. La petite population du Nunavut (33,189) réside dans 25 communautés séparées, larges et petites, sur une région qui représente un cinquième de la masse terrestre du Canada. La plupart des communautés sont géographiquement distantes des autres communautés du Nunavut. Il n'y a pas de routes entre les communautés.

Il y a un nombre de ce que nous appellerions, dans le contexte du Nunavut, communautés de taille moyenne avec des populations de 1400 - 1900 citoyens. Par exemple: Pangnirtung (1489), Cambridge Bay (1676) et Baker Lake (1950). Il est raisonnable que chacune de ces communautés de taille moyenne soit représentée à la législature par son propre DAL.

Il y a quelques communautés "plus grandes", notamment Iqaluit (7054) et Rankin Inlet (2704). Dans un esprit d'équité et pour donner à tous les citoyens du Nunavut une relative égalité du pouvoir de vote, il devrait raisonnablement y avoir plus d'un DAL représentant chacune de ces communautés.

Ensuite, il y a les petites communautés avec des populations s'échelonnant de 150 à 900 citoyens. S'il n'est pas faisable que chaque petite communauté soit représentée par son propre

DAL à la législature (ce qui amènerait une législature de 40-50 DAL), comment assurer au mieux une représentation équitable et efficace pour ces citoyens à la législature? La géographie du Nunavut n'offre pas de réponse uniforme. Deux ou trois petites communautés, distantes les unes des autres mais appartenant à la même "région" du Nunavut, et qui, ensemble, comprennent une population de 1400 - 1900 citoyens, pourraient se partager un DAL. Une autre petite communauté géographiquement proche (relativement !) d'une communauté de taille moyenne ou grande, pourrait raisonnablement être incluse dans une circonscription avec une partie ou toute cette autre communauté.

La Commission doit considérer de nombreux facteurs en établissant les délimitations des circonscriptions à l'intérieur du Nunavut. Certains sont énoncés dans l'art. 21 de la *Loi électorale du Nunavut*:

- les facteurs géographiques et démographiques, y compris la densité ou le taux de croissance de la population dans toute partie du Nunavut, de même que les moyens d'accès à toute partie du Nunavut, sa dimension ou sa forme;
- l'exigence que chaque circonscription soit une seule région contiguë (ex., non composée de régions isolées et séparées les unes des autres par une autre circonscription);
- le principe selon lequel les circonscriptions devraient avoir des populations de semblable importance;
- toute communauté ou diversité d'intérêts particulière de la population d'une partie du Nunavut;
- les moyens de communication entre diverses parties du Nunavut;
- les Qaujimajatuqangit inuit;
- la Charte canadienne des droits et libertés.

En énonçant nos recommandations dans ce Rapport, nous avons prêté une considération attentive à tous ces facteurs déjà cités et nous nous sommes efforcés au mieux de réaliser un équilibre approprié parmi ces facteurs.

Égalité relative du pouvoir de vote

Comme relevé, le "principe selon lequel les circonscriptions devraient avoir des populations de semblable importance" n'est pas le seul des facteurs législatifs à être pris en compte par la Commission dans l'exercice de son mandat. Cependant, il y a une dimension supplémentaire et constitutionnelle à ce facteur.

Au Canada, il existe une garantie constitutionnelle du droit de vote pour une représentation à la législature. Cette garantie est enchâssée dans l’art. 3 de la Charte des droits et libertés. La Cour suprême du Canada a interprété cette garantie comme n’étant pas le droit à une égalité absolue du pouvoir de vote, mais plutôt le droit à une “représentation efficace” à la législature. La Cour dit qu’une représentation efficace entraîne deux choses: a) relative égalité du pouvoir de vote, et b) autres facteurs compensatoires, tels que la géographie, des populations clairsemées, etc. Diverses décisions de la cour ainsi que plusieurs statuts provinciaux ont reconnu que la réalité d’un DAL représentant une région géographiquement éloignée, vaste et à la population clairsemée, peut justifier qu’une population électorale quelque peu plus petite dans une telle région soit acceptable. Autre que ces exceptions, il est généralement reconnu que les circonscriptions devraient être de semblable importance. La plupart des juridictions permet un plus/minus 25% de divergence pour les circonscriptions “non-exceptionnelles”. La législation du Nunavut ne procure pas explicitement de limite sur les divergences permises.

Une exception pour laquelle nous sommes familiers au Nunavut concerne la communauté de Sanikiluaq (population 812), qui est la seule communauté à l’intérieur de la présente circonscription de la Baie d’Hudson. La Baie d’Hudson est la moins peuplée des présentes circonscriptions, étant de 54% en-dessous de la moyenne (voir Annexe C). Elle est aussi la plus éloignée géographiquement, la plus au sud de toutes les circonscriptions, et située au milieu de la Baie d’Hudson, plus proche des communautés du Québec que des autres communautés du Nunavut.

Plusieurs des statuts provinciaux traitant avec des délimitations électorales ont des clauses qui créent explicitement des “exceptions” pour des circonscriptions envers lesquelles la règle des 25% de divergence ne s’applique pas. Par exemple, les deux circonscriptions du nord de la Saskatchewan sont des exceptions. Au Québec, les Îles de la Madeleine constituent une exception.

Nous recommandons que la circonscription de la Baie d’Hudson continue à être considérée comme une exception à la règle “de semblable importance”, pour des raisons évidentes. L’Assemblée législative peut désirer considérer si le statut devrait reconnaître explicitement cette exception.

Remplir notre mandat

Au début de notre mandat, nous avons communiqué avec tous les conseils municipaux et directeurs administratifs pour vérifier si la communauté désirait que nous organisions une audience publique dans leur municipalité. Nous demandions une réponse avant le 30 novembre 2010, afin de pouvoir fixer un calendrier de nos séries d’audience publiques dans les trois premiers mois de 2011. Ce ne sont pas toutes les communautés qui ont désiré une audience publique. Quelques communautés ont répondu trop tard et nous avons déjà établi notre horaire. Nous reconnaissons qu’il y avait des élections municipales dans les communautés en décembre 2010 et que plusieurs nouveaux conseils étaient peut-être préoccupés par d’autres choses durant cette période de transition.

En décembre 2010, la Commission ouvrit un bureau à Rankin Inlet à partir des quartiers généraux d'Élections Nunavut. Notre ligne d'appel gratuit, notre numéro de télécopieur et courriel ont été installés ponctuellement. Le site internet de la Commission a été inauguré au début décembre (www.nunavutboundaries.ca). Ce site comprend des informations sur les membres, sur le mandat de la Commission, sur le calendrier des audiences publiques (voir Annexe D), un questionnaire (voir Annexe E) ainsi que des informations de contact, tout cela disponible dans les quatre langues officielles du Nunavut. Des mises à jour ont été rendus disponibles en-ligne tout au long de la durée de travail de la Commission.

La première réunion de travail eut lieu à Rankin Inlet pendant la semaine du 13 décembre, durant laquelle la Commission a établi le calendrier des audiences publiques (voir Annexe D). Une fois le calendrier établi, un avis fut publié dans l'édition du 7 janvier du Nunavut News et du Nunatsiaq News. Les communautés qui ont demandé à la Commission d'organiser une audience publique furent les suivantes: Iqaluit, Qikiqtarjuaq, Kimmirut, Whale Cove, Arviat, Repulse Bay, Taloyoak, Igloolik et Hall Beach.

Dans les semaines précédant chacune de ces audiences publiques, des panneaux ont été distribués dans les bureaux des mairies et placés autour des municipalités. Dans chaque municipalité, une information sur l'audience publique ainsi que les informations de contact avec la Commission furent diffusées à la radio locale. Voir Annexe F pour un résumé des avis publics et de la publicité.

Dans chaque municipalité, des efforts ont été faits pour visiter les écoles supérieures et les collèges de l'Arctique. L'Annexe G présente les noms des écoles où nous avons pu donner des présentations.

Nous avons consulté Sandy Kusugak dans sa capacité de Directrice générale des élections pour Élections Nunavut. Élections Nunavut nous a procuré une assistance constante pour la cartographie ainsi que pour les informations sur le nombre d'électeurs dans chaque circonscription.

Audiences publiques

Nous avons tenu des audiences publiques dans neuf communautés, à la demande de ces communautés. Avec une seule exception, ces audiences publiques ont été toutes bien suivies. Il y avait plusieurs thèmes communs dans les nombreuses questions que nous avons entendues lors de ces audiences publiques:

- dans les circonscriptions où un DAL est partagé entre deux communautés, les gens de la plus petite de ces deux communautés ont l'impression qu'ils ne sont pas servis aussi bien par un DAL originaire de "l'autre" communauté, ou de la plus grande des deux communautés



- le message était “nous voulons notre propre DAL”. La perception, sinon la réalité, est que le DAL ne représente pas équitablement les deux communautés, par ex. que sa loyauté est placée dans sa communauté d’origine.

- un DAL qui est élu et qui devient ministre – assumant ainsi plus de responsabilités au plan du Nunavut – a moins de temps à consacrer aux soucis spécifiques de sa propre circonscription et de ses propres électeurs.

- plusieurs personnes dans une communauté plus petite, par ex. Whale Cove, tout en reconnaissant que leur communauté est trop petite pour justifier avoir son propre DAL, mais qui doit partager un DAL avec une autre communauté, préférerait être jointe à une autre petite communauté plutôt qu’être annexée ou avalée par une grande communauté. Il a été exprimé que les petites communautés partagent les mêmes soucis, soucis qui ne sont pas forcément compris par des communautés plus grandes.

- la difficulté pour un DAL à représenter deux communautés est exacerbée quand il n’y a pas de ligne aérienne directe reliant ces deux communautés. Un tel exemple criard se trouve dans la circonscription d’Akulliq, constituée de la communauté de Repulse Bay, dans la région du Kivalliq, et de la communauté de Kugaaruk, dans la région du Kitikmeot. On nous a informés que les déplacements du DAL entre ces deux communautés exigent 2-3 jours de voyage via Yellowknife et des milliers de dollars. Il y a aussi un manque de lignes aériennes directes entre les communautés à l’intérieur des circonscriptions d’Uqqumiut et de Baffin sud. Il est ressenti que cette lacune en vols directs entre les communautés à l’intérieur d’une même circonscription, affecte négativement la capacité du DAL à représenter efficacement ses électeurs.

- dans des communautés ayant expérimenté une plus forte augmentation en population au cours des années récentes, par ex. Arviat, Igloodik, Iqaluit, il y a un désir pour un DAL supplémentaire.

De plus, certains sujets qui nous ont été soumis lors des audiences publiques étaient spécifiques à la communauté:

- à Repulse Bay (population 855), de nombreuses personnes ont exprimé leur opinion que si leur communauté devait partager un DAL avec une autre communauté, la préférence est de partager ce DAL avec une autre communauté à l'intérieur de la région du Kivalliq, par ex. Coral Harbour, plutôt qu'avec une communauté appartenant à la région du Kitikmeot.
- au Kimmirut, plusieurs présentateurs ont émis une proposition fort discutée, qui verrait Kimmirut jointe à Apex pour former une nouvelle circonscription. La majorité des avis qui nous ont été exprimés préféraient rester dans une circonscription partagée avec Cape Dorset (par ex. la présente circonscription de Baffin sud), pour la simple raison que les questions de Kimmirut sont semblables à celles d'autres petites communautés telles que Cape Dorset, questions qui peuvent se perdre parmi les soucis d'une communauté plus grande comme Iqaluit/Apex.
- à Taloyoak (population 895), alors que la première préférence de la plupart des intervenants était pour "notre propre DAL", de nombreuses personnes dirent que si elles devaient partager un DAL avec une autre communauté du Kitikmeot, il faudrait que ce soit Kugaaruk (population 736) plutôt que Gjoa Haven (population 1184).
- à Igloolik, alors qu'il semblait y avoir un consensus parmi les intervenants disant qu'Igloolik devrait avoir deux DAL, il n'y avait par contre pas de consensus sur où placer les délimitations entre les deux nouvelles circonscriptions.
- à Igloolik, une personne a demandé pourquoi, sur l'actuelle carte présentant les délimitations des circonscriptions, une grande péninsule de l'Île de Baffin au nord-ouest d'Igloolik (inhabitée) est exclue de la circonscription d'Amittuq et incluse plutôt dans la circonscription d'Akulliq.



(Consultations à Qikiqtarjuaq - 12 janvier 2011)

Voir liste des présentateurs dans l'Annexe H.

Lettres

Dans nos avis publics, lors de nos audiences publiques, sur notre site internet et dans les feuillets informatifs distribués, nous invitons le public à nous soumettre des lettres jusqu'au 31 mars 2011.

Dans les lettres reçues, il y avait plusieurs points de vue communs tels qu'exprimés en personne lors des audiences publiques, comme résumés ci-dessus. Plusieurs commentaires additionnels incluent:

- bien qu'il y eut des lettres recommandant plus de DAL, il y en avait aussi d'autres qui exprimaient leur opinion "qu'il y a assez de DAL".
- il y avait une lettre spécifique disant que la communauté de Chesterfield Inlet devrait être jointe à Rankin Inlet plutôt qu'à Coral Harbour, en raison des nombreux liens familiaux entre Chesterfield Inlet et Rankin Inlet.
- des lettres de Coral Harbour étaient en faveur du status quo pour la circonscription de Nanulik et aussi en faveur de mettre ensemble Coral Harbour et Repulse Bay.
- un souci fut exprimé concernant l'augmentation du coût pour les contribuables si l'on ajoute plus de DAL à l'Assemblée législative.

Voir Annexe I pour la lise des entrées de lettres.

Options considérées par la Commission

Nous avons reçu un précieux apport du public lors des audiences publiques et dans les lettres reçues. Il est reconnu qu'il y a des facteurs en compétition dans la détermination des questions confrontant la Commission, et qu'il y a des désaccords légitimes quant à l'importance d'un facteur sur les autres. Nous reconnaissons aussi que la Commission ne peut pas satisfaire les vues sincèrement arrêtées de chacun. Les gens vont continuer à être en désaccord sur certaines questions; ce débat constant fait aussi bien partie de notre procédé de démocratie que l'exécution des responsabilités de la Commission en accord avec la résolution de l'Assemblée législative et la loi.

Notre Commission a pris en compte plusieurs options dans ses délibérations. Nous n'avions pas beaucoup de difficulté quant à la notion de continuer à avoir un DAL individuel représentant uniquement chacune des communautés de taille moyenne, comme décrit plus tôt dans ce Rapport. En effet, nous n'étions pas surpris de n'avoir pas reçu beaucoup d'apport de la plupart

de ces communautés; nous avons interprété cela comme une position favorisant le status quo pour ces communautés/circonscriptions. Par conséquent, les défis confrontant la Commission se sont centrés sur les “petites” communautés et les “grandes” communautés.

Lors d’une première communication de la Cité d’Iqaluit envers la Commission, la notion fut soulevée d’avoir deux ou plus de DAL “élus au hasard” à l’intérieur d’une grande communauté, plutôt que le système actuel de diviser la grande communauté en deux ou plus circonscriptions géographiques élisant chacune son propre DAL. Ce concept ne fut pas poursuivi et la Commission n’a pas considéré son mérite. En tous cas, c’est notre position qu’un tel changement ne relève pas de notre mandat, comme nous le notons dans l’art. 3(2) de la *Loi de l’Assemblée législative et le Conseil exécutif*, qui exige qu’il y ait un DAL élu pour représenter chaque circonscription du Nunavut. Aussi, nous notons que l’on ne nous a pas demandé de considérer un tel changement dans la résolution de l’Assemblée législative qui a établi notre Commission.

Les principales questions confrontant la Commission pourraient être résumées comme suit:

- (i) la présente configuration de dix-neuf circonscriptions n’apparaît pas être conforme avec la Charte de tout citoyen, garantie d’une représentation efficace à la législature, en particulier relative égalité du pouvoir de vote.
- (ii) il y a beaucoup de dissatisfaction avec la présente configuration de la circonscription d’Akulliq, qui est à cheval entre deux régions du Nunavut.
- (iii) il y a eu une augmentation prononcée dans la population de trois communautés du Nunavut, en particulier Arviat, Igloodik et Iqaluit.

Nous adressons chacune de ces questions à tour de rôle.

Le status quo:

À première vue, on peut dire que la présente taille de la législature est adéquate et appropriée - 19 DAL représentant 33,000 citoyens du Nunavut. Cependant, un examen plus approfondi révèle des anomalies - en particulier le nombre changeant d’électeurs représentés par chacun de ces DAL.

Comme discuté plus tôt dans ce Rapport, l’un des facteurs que nous devons prendre en compte est “le principe selon lequel les circonscriptions devraient avoir des populations de semblable importance”. Et, comme énoncé, il existe la notion constitutionnelle de relative égalité du pouvoir de vote. Quand nous avons considéré la conformité avec cette exigence, dans notre évaluation du status quo et aussi de plusieurs autres options que nous avons revues, nous avons utilisé les statistiques de population du 1er juillet 2010 telles que publiées par le Bureau des

statistiques. Nous comprenons que celles-ci représentent la population estimée par le Bureau pour chaque communauté, utilisant comme base les données actuelles du recensement national 2006 et mises à jour annuellement. C'est notre vision que, en toute équité et par souci de cohérence, nous devons utiliser une série de statistiques dans nos calculs plutôt que des tableaux de statistiques individuelles pouvant être procurés par des municipalités ou des individus.

Nous utilisons le terme de “circonscription population quotient” ou “CPQ” dans ce Rapport pour décrire la population moyenne par circonscription et pour calculer les différences par rapport à la moyenne.

À l'Annexe C, nous proposons les populations de chaque circonscription actuelle telles qu'établies au 1er juillet 2010. Il devrait être relevé que les figures de population attribuées, dans l'Annexe C, aux trois circonscriptions d'Iqaluit et aux deux circonscriptions de Rankin Inlet, sont seulement théoriques. Nous n'avons aucunes données précises sur la manière dont la population communautaire est répartie à l'intérieur de ces deux communautés. Nous savons que, selon la liste électorale la plus récente enregistrée à Élections Nunavut, il y a plus d'électeurs inscrits à Iqaluit Est que dans chacune des deux autres circonscriptions d'Iqaluit, et plus d'électeurs inscrits à Rankin Inlet Sud qu'à Rankin Inlet Nord.

Pour les raisons énoncées auparavant, nous considérons la circonscription de la Baie d'Hudson comme une exception, et nous avons exclu cette circonscription du calcul de CPQ. Dans l'Annexe C, CPQ est 1799.

On verra que, dans l'Annexe C, il y a actuellement sept circonscriptions sur les dix-neuf qui varient du CPQ par plus de 25%. La plus grande divergence se trouve entre Quttiktuq (-35%) et Amittuq (+35%), pour une divergence totale de 70%. La divergence plus large est probablement plus grande, comme la divergence d'Iqaluit Est est, en fait, probablement plus élevée que +35%.

La circonscription d'Akulliq:

Actuellement, les communautés de Kugaaruk et Repulse Bay forment la circonscription d'Akulliq. Kugaaruk est considéré comme faisant partie de la région du Kitikmeot, tandis que Repulse Bay est considéré comme faisant partie de la région du Kivalliq. Cette situation provoque une grande dissatisfaction. Les organisations régionales, en particulier l'Association Inuit du Kitikmeot et le Forum des Maires du Kitikmeot, ont exprimé leur opinion que chacune des communautés de Kugaaruk et Repulse Bay devraient “s'accoupler” avec une communauté de sa région respective. Il n'y a pas de ligne de transport aérien directe entre Kugaaruk et Repulse Bay, comme énoncé plus tôt dans ce Rapport.

Lors de l'audience publique tenue à Repulse Bay, il n'y avait pas d'unanimité virtuelle que le peuple de Repulse Bay devrait être représenté à la législature par une personne de la région du Kivalliq, sinon de la communauté de Repulse Bay même.

Nous avons noté, d'après la table des matières du Rapport de la Commission des délimitations électorales de 1997, que l'opinion du public sur ce sujet était assez différente à cette époque (voir p. 7 du Rapport 1997). Cette Commission recommandait la première série de délimitations électorales pour le nouveau territoire du Nunavut. Selon le Rapport de 1997, les forts liens culturels et historiques entre Kugaaruk et Repulse Bay étaient considérés comme un facteur prépondérant sur le groupement de communautés d'alors à l'intérieur des régions administrative des Territoires du Nord-Ouest, et sur l'absence, à cette époque, de toute ligne de transport aérien entre ces deux communautés.

Aujourd'hui, en l'année 2011, il n'y a toujours pas de ligne aérienne directe entre les deux communautés. Et, contrairement à ce que certains avaient pu anticiper avec la création du territoire du Nunavut en 1999, le concept de régions à l'intérieur du Nunavut se développe bien. Les municipalités appartiennent aux organisations municipales régionales. Les Inuit participent aux activités des Associations régionales inuit. Il existe une corporation de développement économique séparée pour chaque région.

Tout en reconnaissant l'existence d'opinions différentes à l'époque du Rapport 1997, nous sommes contents que les prises de position qui nous ont été exprimées durant la tenure de notre mandat reflètent plus précisément la vision des citoyens d'aujourd'hui. Nous en concluons qu'il est plus approprié que Kugaaruk (population 736) et Repulse Bay (population 855) devraient être accouplés chacun à une autre communauté à l'intérieur de leur propre région.

Nous avons considéré quelques options différentes dans le réaligement des communautés affectées à l'intérieur des régions du Kivalliq et du Kitikmeot. Des facteurs pertinents à notre décision ont inclus l'Inuit Qaujimagatuqangit (IQ), les lignes de transport, la géographie et la taille des populations communautaires.

L'une des lettres qui nous a été soumise et que nous avons prise en compte, fut de combiner la communauté de Repulse Bay avec les deux plus petites communautés du Kivalliq : Whale Cove et Chesterfield Inlet. Tandis que les nombres additionnés (total population des 3 communautés s'élèverait à 1633) étaient sensés, nous étions concernés par les distances géographiques entre ces 3 communautés. Aussi, une telle combinaison offenserait probablement l'exigence de 'contiguë' de l'art. 21(2)(a) de la *Loi électorale*.

Pour chaque option considérée par nous dans le réaligement des communautés affectées des régions du Kivalliq et du Kitikmeot, nous avons calculé le CPQ et les divergences d'avec le CPQ, puis nous avons comparé les options.

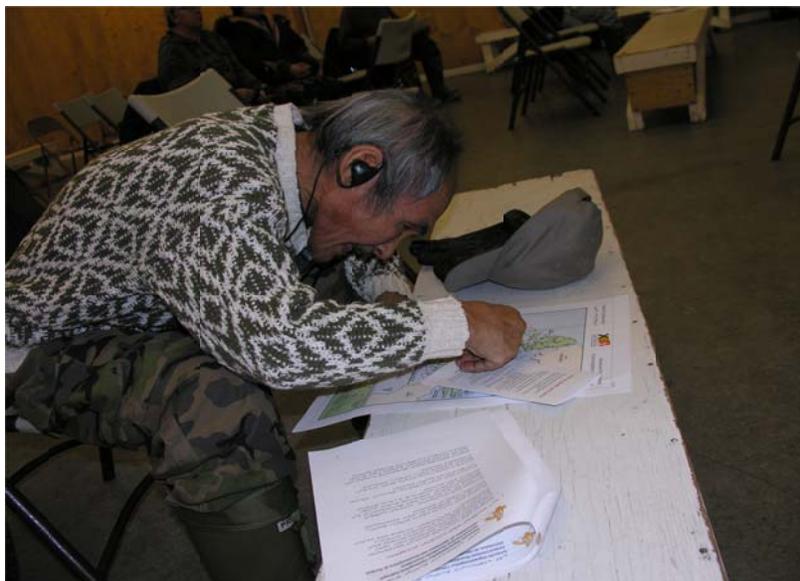
La population a augmenté à Arviat, Igloolik et Iqaluit:

Comme on peut le voir dans l'Annexe C, les plus grandes divergences sur le plus haut côté du CPQ résulte dans l'augmentation en population dans ces trois communautés, en particulier depuis 1999. Après de nombreuses délibérations, nous avons conclu que la seule façon d'alléger

les inacceptables divergences indiquées dans l'Annexe C est d'ajouter une nouvelle circonscription dans chacune de ces régions, résultant en un CPQ plus bas.

Dans notre vision, il n'est pas raisonnable d'ajouter une ou deux circonscriptions dans chacun de ces lieux en croissance et pas dans tous les trois.

Avec la détermination d'ajouter trois (ou plus) DAL, nous avons alors préparé une série d'options telles que comment chaque nouvelle circonscription puisse être assignée aux trois lieux de croissance et/ou combinée avec les communautés proches. Quand nous considérons ensemble les options de ré-alignement des communautés d'Akulliq, le résultat présentait de nombreuses permutations et combinaisons possibles. Pour chaque option, nous avons calculé encore le nouveau CPQ et les divergences d'avec le CPQ, puis comparé les options.



(Consultations à Taloyoak - 1er mars 2011)

Proposition de la Commission et Raisons

Nous avons conclu qu'il est nécessaire d'ajouter trois nouvelles circonscriptions (mais pas plus de trois) pour assurer une représentation efficace à l'Assemblée législative du Nunavut. Quant à la taille de la législature, dans notre vision, il y a deux options – la taille actuelle de 19 DAL, ou un nouveau total de 22 DAL. La présente configuration de 19 circonscription est inacceptable. Il y a tout simplement de trop grandes divergences avec le CPQ, résultant en une inégalité du pouvoir de vote parmi les citoyens du Nunavut. Il n'y a pas d'autres re-configurations raisonnables des dix-neuf circonscriptions qui pourraient résulter en une meilleure série de divergences, étant donné la géographie du Nunavut et les populations éparses répandues à travers 25 communautés de tailles différentes.

Ayant déterminé qu'il devrait y avoir 22 circonscriptions, nous avons alors considéré plusieurs options pour la composition de chaque circonscription, par ex. quelles communautés devraient être combinées avec quelles autres communautés. Nos délibérations sur chaque option incluaient un calcul du CPQ et les divergences du CPQ. Prenant en compte tous ces facteurs, nous avons sélectionné ce que nous avons trouvé être l'option la plus appropriée.

Nous proposons alors qu'il y ait 22 circonscriptions à l'intérieur du Nunavut, chacune élisant un DAL pour la représenter à l'Assemblée législative. Notre proposition peut être résumée comme suit:

- il n'y a pas de changements à la composition de neuf circonscriptions (Baker Lake, Cambridge Bay, Baie d'Hudson, Kugluktuk, Pangnirtung, Quttiktuq, Baffin Sud, Tununiq et Uqqumiut).
- une circonscription supplémentaire est procurée à Arviat, Igloolik et Iqaluit.
- Repulse Bay et Coral Harbour vont former ensemble une circonscription.
- Kugaaruk et Taloyoak vont former ensemble une circonscription.
- Gjoa Haven constituera à elle seule une circonscription.
- Whale Cove fera partie de la nouvelle circonscription d'Arviat Nord.
- Chesterfield Inlet fera partie de la nouvelle circonscription de Rankin Inlet Nord.

Notre proposition adresse les principales questions identifiées plus tôt dans ce Rapport.

L'Annexe J donne la liste des 22 circonscriptions, leurs populations respectives, un calcul du CPQ ainsi que les divergences du CPQ. Seulement une circonscription, Baker Lake, a un facteur de divergence à peine plus grand que 25%. La plus grande divergence réside entre Baker Lake (+26%) et Quttiktuq (-24%) pour une divergence totale de 50%. Il s'agit d'une amélioration substantielle sur le status quo, comme indiqué dans l'Annexe C.

Notre proposition résout l'anomalie de la circonscription d'Akulliq, à cheval entre deux régions différentes du Nunavut. La nouvelle combinaison de communautés à l'intérieur des circonscriptions du Kitikmeot et du Kivalliq procure de meilleures lignes de transport à l'intérieur d'une circonscription et prend en compte les considérations géographiques, les communications (y compris les communications politiques, économiques et sociales à l'intérieur des régions), l'IQ, ainsi que la communauté/diversité des intérêts des citoyens des régions du Nunavut.

Comme d'autres l'ont fait avant nous, nous avons pris en compte l'Inuit Qaujimagatuqangit dans le développement de notre proposition pour la composition des circonscriptions et le tracé des délimitations, comme discuté plus tard dans ce Rapport et pour les noms des circonscriptions, aussi présentés plus tard dans ce Rapport.

Notre proposition prend en compte la croissance actuelle de la population expérimentée dans les communautés de croissance plus rapide. Nous ne nous sommes pas engagés dans des spéculations concernant la croissance future possible dans des lieux du Nunavut – si c'est le cas dû à de mega projets de ressource ou autrement. Nous sommes confiants que la croissance réelle au-delà de 2011 puisse être adressée par une future Commission des délimitations, idéalement pas avant 10 ans à partir de maintenant.

Nous reconnaissons et avouons qu'il y a une augmentation des coûts associée à notre proposition de trois DAL supplémentaires au présent effectif de la législature. Nous avons pris en considération cette augmentation de coûts dans nos délibérations. Le bureau du Secrétaire nous a informé que les coûts additionnels différentiels O & M pour ajouter un DAL est d'environ 300,000.00 \$ per annum. Un capital de coûts en une fois pour les nouveaux bureaux, l'équipement, les rénovations, dont une rénovation majeure à la chambre pour accommoder les 3 nouveaux DAL est estimé à 1,000,000.00\$. Il s'agit d'une utilisation additionnelle substantielle des fonds publics conséquente à notre proposition. Dans le contexte du budget global du Gouvernement du Nunavut comme un tout, ces coûts additionnels, selon notre point de vue, sont justifiés par ces autres considérations exprimées plus haut.

Le lecteur va noter que deux des trois nouvelles circonscriptions sont à l'intérieur de la région du Nunavut appelée Qikiqtani. Pour utiliser le groupement communément accepté de 25 communautés en trois régions, la présente distribution de 19 circonscriptions est Qikiqtani - 10, Kivalliq - 5 ½ et Kitikmeot - 3 ½. Avec l'addition de trois circonscriptions dans notre proposition, la nouvelle distribution devient Qikiqtani - 12, Kivalliq - 6 et Kitikmeot - 4. Ceci reflète simplement la réalité de croissance de la population au cours des quinze dernières années. En termes généraux, la population du Qikiqtani a augmenté de 5,000, celle du Kivalliq de 2,500 et celle du Kitikmeot de 1,500.

Noms des circonscriptions

Notre mandat nous demande de proposer un nom pour chaque circonscription. Nous devons le faire en accord avec l'Inuit Qaujimagatuqangit, et nous devons aussi consulter tout conseil municipal concerné ainsi que le spécialiste en toponymie pour le Nunavut.

Nous avons eu quelques discussions initiales concernant les noms des circonscriptions.

Nous ne proposons aucun changement de nom pour les neuf circonscriptions listées dans l'Annexe J comme Baker Lake, Cambridge Bay, Kugluktuk, Pangnirtung, Quttiktuq, Baffin Sud, Tununiq, Uqqumiut et Baie d'Hudson.

Avec le respect dû aux circonscriptions restantes, nous sommes en train de considérer le nom approprié pour chacune d'elles; cependant, nous avons décidé de déferer notre consultation aux conseils municipaux et au spécialiste en toponymie une fois notre Rapport rendu public.

Par conséquent, nous exposons notre (tentative) de proposition de noms pour les 22 circonscriptions à l'Annexe K, dans toutes les quatre langues. Ces noms, marqués avec une astérisque (*) dans la colonne en anglais, sont seulement une tentative. Nous allons consulter les conseils municipaux concernés ainsi que le spécialiste en toponymie une fois ce Rapport rendu public, et nous procurerons un addendum "post-consultation" à ce Rapport (seulement au sujet des noms), si possible dans les 60 jours.

Pour Arviat, Igloodik et Rankin Inlet, qui auront deux circonscriptions à l'intérieur de leurs communautés respective, notre tentative de proposition est d'ajouter simplement la description "Nord" et "Sud" dans chaque cas, pour plus de simplicité et de cohérence. À notre avis, de tels noms sont facilement compris par les habitants du lieu.

Iqaluit aura quatre circonscriptions. L'utilisation de descriptifs "points de boussole" est plus problématique et embarrassant. Notre tentative, peut-être innovatrice, propose d'utiliser les noms de quatre aînés fameux et respectés du passé d'Iqaluit - Ipellie, Nakasuk, Joamie et Okpik. Nous nous réjouissons d'avance de recevoir les opinions des représentants d'Iqaluit sur cette proposition.

Cartes et descriptions des délimitations

Pour chacune des 22 circonscriptions, nous fournissons une carte des délimitations de la circonscription dans l'Annexe L. Pour les objectifs de ce Rapport, la "tentative" de nom attribuée à la circonscription apparaît sur la carte de la circonscription.

La description des délimitations pour chaque circonscription apparaît ci-dessous.

Nous attachons une clause restrictive à ces cartes et délimitations, en particulier pour les circonscriptions à l'intérieur des communautés d'Arviat, Igloodik, Rankin Inlet et Iqaluit. Comme discuté plus haut dans ce Rapport, nous nous sommes efforcés de créer des circonscriptions ayant des populations de semblable importance. La Commission n'a pas de données précises sur la distribution de la population signalée pour ces 4 communautés à l'intérieur de la communauté. Nous avons les données d'Élections Nunavut concernant le nombre d'électeurs inscrits dans chaque circonscription existante. Nous avons aussi d'Élections Nunavut des cartes détaillées de ces 4 communautés, montrant la place des unités résidentielles dans la communauté au moment où la carte respective a été créée. Nous avons utilisé ces ressources et avons déployé nos meilleurs efforts pour établir l'emplacement de la population à l'intérieur de la communauté. Selon ces ressources et selon notre objectif, ainsi qu'avec l'assistance du bureau de la Directrice générale des élections, nous avons tracé des délimitations sur les cartes de ces communautés, comme indiquées dans l'Annexe L.

La Directrice générale des élections (DGE) va préparer un avant-projet de loi basé sur les recommandations de ce Rapport, incluant les cartes des délimitations et les descriptions de ces délimitations. Il se peut que, au moment de la préparation de cet avant-projet, la DGE ait plus

d'informations détaillées sur la distribution réelle de la population à l'intérieur des 4 grandes communautés. Nous acceptons que la DGE fasse des ajustements mineurs aux lignes de délimitation que nous avons tracées dans l'Annexe L pour ces 10 circonscriptions, seulement dans le but d'assurer que les populations des circonscriptions à l'intérieur de la communauté soient de même importance. Nous sommes confiants que la Directrice générale des élections va pouvoir expliquer de manière satisfaisante ces ajustements qui sont nécessaires à l'Assemblée législative au moment de la présentation de l'avant-projet de loi.

Descriptions: voir Annexe L

*Indique une tentative de changement de nom.

1. *Aivilik: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-2, comprenant les communautés de Repulse Bay et Coral Harbour.
2. *Arviat Nord: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-3, comprenant la communauté de Whale Cove et incluant toute cette partie de la communauté d'Arviat, à l'ouest de la ligne tracée sur la carte mentionnée le long de la Route de l'Aéroport.
3. *Arviat Sud: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-4, comprenant toute cette partie de la communauté d'Arviat, à l'est de la ligne tracée sur la carte mentionnée le long de la Route de l'Aéroport.
4. Baker Lake: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-5, comprenant la communauté de Baker Lake.
5. Cambridge Bay: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-6, comprenant la communauté de Cambridge Bay.
6. *Gjoa Haven: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-7, comprenant la communauté de Gjoa Haven.
7. Hudson Bay: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-8, comprenant la communauté de Sanikiluaq.
8. *Igloolik Nord: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-9, comprenant la partie d'Igloolik au nord de la ligne tracée sur la carte mentionnée. Note, la délimitation a changé sur le côté ouest de la délimitation originale de la circonscription pour inclure la péninsule de la Terre de Baffin.
9. *Igloolik Sud: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-10, comprenant la partie d'Igloolik au sud de la ligne tracée sur la carte mentionnée, et la communauté de Hall Beach.

10. *Ipellie: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-11, comprenant cette partie d'Iqaluit, au nord-ouest de la ligne tracée sur la carte mentionnée, le long de la Voie Reine Elisabeth et une partie de Niaqunngusiaq. Cette superficie inclut la Lower Base et le Plateau des Subdivisions.
11. *Joamie: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-12, comprenant cette partie d'Iqaluit, au nord-est de la delimitation d'Ipellie, le long de la Voie Reine Elisabeth et la partie ouest du Croissant Abe Okpik. Cette superficie inclut Happy Valley ainsi que la Route de Nowhere Subdivision.
12. Kugluktuk: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-13, comprenant la communauté de Kugluktuk.
13. *Nakasuk: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-14, comprenant cette partie d'Iqaluit, au sud de la ligne tracée sur la carte mentionnée le long de la Voie Reine Elisabeth et Niaqunngusiaq. Cette superficie comprend la surface d'Astro Hill et se prolonge vers le Musée et la plage près de l'ancien tombeau.
14. *Nattilik: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-15, comprenant les communautés de Taloyoak et Kugaaruk.
15. *Okpik: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-16, comprenant cette partie d'Iqaluit, à l'est de la délimitation de Joamie, le long du Croissant Abe Okpik et incluant le lieu connu comme Apex. Cette région comprend Tundra Valley/Crescent.
16. Pangnirtung: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-17, comprenant la communauté de Pangnirtung.
17. Quttiktuq: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-18, comprenant les communautés de Grise Fiord, Resolute et Arctic Bay.
18. *Rankin Inlet Nord: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-19, comprenant la communauté de Chesterfield Inlet et cette partie de Rankin Inlet, au nord de la ligne tracée sur la carte mentionnée.
19. *Rankin Inlet Sud: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-20, comprenant cette partie de Rankin Inlet, au sud de la ligne tracée sur la carte mentionnée.
20. Sud Baffin: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-21, comprenant les communautés de Cape Dorset et Kimmirut.

21. Tununiq: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-22, comprenant la communauté de Pond Inlet.
22. Uqqumiut: Toute cette superficie indiquée sur la carte dans l'Annexe L-23, comprenant les communautés de Clyde River et Qikiqtarjuaq.

Diverses Recommandations

Nous ajoutons les recommandations additionnelles suivantes pour le bénéfice des législateurs et pour les futures commissions de délimitations électorales.

Données du dernier recensement:

Les statistiques les plus récentes de la population actuelle qui nous ont été disponibles (opposées aux estimations) provenaient du recensement national 2006. Le recensement national 2011 est en cours au moment où nous préparons notre Rapport, et les résultats de ce recensement ne seront probablement pas disponibles avant l'année 2012. Dans un monde idéal, une commission des délimitations électorales aurait à disposition les statistiques de population actuelle, étant donné qu'elles sont cruciales pour les délibérations d'une commission de délimitations électorales. Nous recommandons que considération soit donnée à n'importe quelle future commission de délimitations électorales à une date qui se situe dans un laps d'une année environ après la publication des statistiques de population résultant d'un recensement national ou territorial.

Technologie de cartographie digitale GIS:

À présent, la description des délimitations des 19 circonscriptions existantes sont exposées dans l'Horaire A de la *Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif*. Ces descriptions détaillées sont écrites dans un langage technique légal, et sont connues comme descriptions en "mesurage et délimitation". Nous recommandons que la législature passe d'une méthode traditionnelle de description des délimitations à une méthode plus moderne et compréhensible, par ex. l'usage d'une technologie de cartographie digitale GIS pour dépeindre visuellement les délimitations de chaque circonscription, comme cela se fait en Colombie Britannique et dans d'autres juridictions du sud. Un tel changement facilitera la tâche des futures commissions de délimitations électorales.

Circonscriptions double-communauté:

Plus tôt dans ce document, nous avons rapporté une plainte commune reçue de personnes de communautés qui étaient représentées à la législature par un DAL en exercice, dont la résidence ou l'origine se trouvait dans l'"autre" communauté de la circonscription. Nous sentions que ces opinions étaient fortement partagées, le message étant "notre DAL favorise une communauté sur une autre communauté", ou "notre DAL n'offre pas une représentation égale et équitable à tous ses

électeurs”. À notre avis, les DAL actuels et futurs devraient être attentifs à ce souci réel. Nous recommandons que considération soit donnée, par les DAL en tant que groupe, et quels jalons ou protocoles pourraient être mis en place pour assurer que toutes les voix soient entendues et, en général, pour adresser le sentiment très réel de ces communautés, qui ressentent qu’elles ne sont pas représentées à la législature.

Consultation concernant les changements de noms:

À l’avenir, il se peut qu’il y ait à nouveau une re-configuration d’une ou plusieurs circonscriptions au Nunavut, ainsi qu’une considération résultant en un changement possible du nom de la nouvelle circonscription. Nous recommandons que l’exigence obligatoire pour la Commission - consulter les conseils municipaux ou autres - soit amendée pour permettre à la Commission d’effectuer sa consultation après que les principales recommandations de la Commission sur les délimitations soient rendues publiques.

Remerciements

Nous aimerions exprimer notre reconnaissance pour le travail d'Élections Nunavut, en particulier la Directrice générale des élections, Sandy Kusugak, et son personnel, Hilarie Makpah et Jocelyn Merritt, ainsi que le conseiller légal, Patrick Orr.

Nous aimerions remercier tous les Nunavummiut qui ont exprimé leurs opinions lors des audiences publiques et à travers leurs lettres.

Nous n'aurions pas pu faire notre travail sans les talentueuses interprètes-traductrices lors des audiences publiques et dans la préparation de la documentation aux fins de l'information, en particulier Hilarie Makpah et Fabienne Theytaz de Rankin Inlet, Emily Angulalik de Cambridge Bay, Mikle Langenhan de Yellowknife.

De nos audiences publiques : Innirvik Support Services à Iqaluit; Jeannie Arreak-Kullualik, Elisapee Ikkidluak, Etienne Denis et techniciens; Jeremiah Veevee et Tommy Kullualik, Rosemary Metuq et Martha Newkingnak de Qikiqtarjuaq, Akeego Ikkidluak et Saqiqtak Tamela de Kimmirut, Eva Voisey de Whale Cove, Thomas Suluk d'Arviat, Jean Kusugak d'Igloolik (à Repulse Bay), Abraham Qammaniq de Hall Beach, Joseph Quqqiaq de Taloyoak, Micha Arreak et Sarah Arnatsiaq d'Igloolik.



ove)

Nous remercions les enseignants qui nous ont accueillis dans leurs classes tout au long de notre voyage, dans les communautés de Qikiqtarjuaq, Kimmirut, Whale Cove, Arviat, Repulse Bay et Igloolik.

Les membres de la Commission paye un tribut spécial à notre directrice générale, Amey Beaton, qui a exécuté ses responsabilités de manière diligente et professionnelle, rendant la tâche des membres beaucoup plus facile.

Tout ceci remis respectueusement.

Juge J.E. (Ted) Richard
Kirt Ejesiak
Gordon Main

Annexe A- Résolution de l'Assemblée législative

JE PROPOSE, secondé par l'Hon. Député pour Iqaluit Centre, qu'une Commission des délimitations électorales soit établie à partir du 25 octobre 2010;

ENSUITE JE PROPOSE que l'Assemblée législative recommande les nominations de l'Hon. Juge J. Edward Richard, M. Kirt Ejesiak et M. Gordon Main comme membres de la commission;

ENSUITE JE PROPOSE que l'Assemblée législative recommande la nomination de l'Hon. Juge J. Edward Richard comme membre président de la commission;

ENSUITE JE PROPOSE que l'Assemblée législative confirme son attente que la Commission des délimitations électorales veuille examiner les délimitations de toutes les circonscriptions du Nunavut.

Merci.

Président: Merci, Mr. Elliott. La motion est en ordre. À la motion. Question a été soulevée. Tous ceux en faveur, levez la main. Opposé. La motion a été votée.

(M. Elliot, Motion 028 – 3(2): Etablissement d'une Commission des délimitations électorales - Nunavut Hansard 2683, Lundi 25 octobre 2010)

Annexe B- Populations communautaires

Communauté	Population 2010*
Arctic Bay	757
Arviat	2,331
Baker Lake	1,950
Cambridge Bay	1,676
Cape Dorset	1,411
Chesterfield Inlet	386
Clyde River	912
Coral Harbour	861
Gjoa Haven	1,184
Grise Fiord	157
Hall Beach	721
Igloolik	1,700
Iqaluit	7,054
Kimmirut	459
Kugaaruk	736
Kugluktuk	1,458
Pangnirtung	1,489
Pond Inlet	1,484
Qikiqtarjuaq	548
Rankin Inlet	2,704
Repulse Bay	855
Resolute	257
Sanikiluaq	812
Taloyoak	895
Whale Cove	392

* Chiffres du Bureau des Statistiques du Nunavut, Évaluations 2010

Annexe C
Conscriptions- Status Quo

Exclure Baie d'Hudson du CPQ

	Conscriptions	Population	Divergence
1	Akulliq (Repulse Bay-855 Kugaaruk-736)	1,591	-12%
2	Amittuq (Igloolik-1,700, Hall Beach-721)	2,421	35%
3	Arviat	2,331	30%
4	Baker Lake	1,950	8%
5	Cambridge Bay	1,676	-7%
6	Iqaluit Est (Iqaluit-7,054/3)	2,351	31%
7	Iqaluit Ouest(Iqaluit-7,054/3)	2,351	31%
8	Iqaluit Centre (Iqaluit-7,054/3)	2,351	31%
9	Kugluktuk	1,458	-19%
10	Nanulik (Coral Harbour-861, Chesterfield Inlet-386)	1,247	-31%
11	Nattilik (Gjoa Haven- 1,184, Taloyoak-895)	2,079	16%
12	Pangnirtung	1,489	-17%
13	Quttiktuq (Grise Fiord -157, Arctic Bay-757, Resolute-257)	1,171	-35%
14	Rankin Inlet Nord (Rankin Inlet- 2,704, Whale Cove-392)	1,548	-14%
15	Rankin Inlet Sud/Whale Cove (Rankin Inlet- 2,704, Whale Cove-392)	1,548	-14%
16	Baffin Sud (Cape Dorset-1,411, Kimmirut-459)	1,870	4%
17	Tununiq	1,484	-18%
18	Uqqumiut (Clyde River-912, Qikiqtarjuaq-548)	1,460	-19%
19	Baie d'Hudson	812	

Population totale du Nunavut- 33,189
Selon l'évaluation du Bureau des Statistiques du Nunavut 2010

$$(33,189-812)/18= 1,799(\text{Moyenne CPQ}) \quad 1,799$$

Annexe D: Horaire des auditions publiques

Iqaluit:	Mardi 11 janvier 2011 à 19h – Association Des Francophones du Nunavut
Qikiqtarjuaq:	Mercredi 12 janvier 2011 à 19h – Gymnase Avviujuq
Kimmirut:	Jeudi 13 janvier 2011 à 19h – Centre Akavak
Whale Cove:	Mercredi 26 janvier 2011 à 14h – Municipalité de Whale Cove (Conseil des Chambres)
Arviat:	Mercredi 26 janvier 2011 à 19h – Complexe John Ollie
Repulse Bay:	Jeudi 27 janvier 2011 à 19h – Salle communautaire
Taloyoak:	Mardi 1er mars 2011 à 19h – Complexe E.W. Lyall
Hall Beach:	Mercredi 2 mars 2011 à 14h – École Arnaqjuaq
Igloolik:	Mercredi 2 mars 2011 à 19h – Salle communautaire

Annexe E



ᓄᓇᓂᓴ ᓂᓴᓂᓴᓂᓴᓂᓴᓂᓴᓂᓴ ᓴᓴᓂᓴᓂᓴᓂᓴ ᓴᓴᓂᓴᓂᓴᓂᓴ ᓴᓴᓂᓴᓂᓴᓂᓴ
Nunavumi Nigoaktoliginikut Titikniliogotlinik Katimayit
Nunavut Electoral Boundaries Commission
Commission de délimitation des circonscriptions du Nunavut

Questionnaire

Votre Nom: _____ Votre Municipalité: _____

1. Quel est le nom de votre circonscription actuellement? _____

2. Quelles municipalités appartiennent à votre circonscription? _____

a) Cela devrait-il changer? (svp entourez une réponse) OUI NON

b) Comment voudriez-vous la changer? Pourquoi?

3. Actuellement, il y a 19 circonscriptions. Pensez-vous qu'

a) il ne devrait pas y avoir de changement dans le nombre de circonscriptions

b) il devrait y avoir plus de circonscriptions

c) il devrait y avoir moins de circonscriptions

Pourquoi?

4. Quelle est l'idée la plus importante à prendre en considération pour la composition des circonscriptions?

a) similarité de dialecte

b) taille de la population

c) liens en transport aérien

d) autre (svp dites-nous)

5. Autre chose d'important? Pourquoi?

Veillez soumettre vos réponses à l'adresse ci-dessous d'ici au 31 mars 2011

Téléphone: 867.645.4610 Sans frais: 855.265.6776 Telecopieur: 867.645.4675

43-4 Sivulliq Av. Boîte 39 Rankin Inlet, Nu X0C 0G0

Courriel: abeaton@nunavutboundaries.ca

www.nunavutboundaries.ca

Annexe F- Résumé des Avis publics et de la Publicité

22 octobre 2010- Nunavut Hansard- Motion 028-3(2) Établissement d'une Commission des délimitations électorales.

25 octobre 2010- Un communiqué de presse a été envoyé afin d'annoncer les motions approuvées pour l'établissement d'une Commission de délimitations électorales.

1er novembre 2010- Un communiqué de presse a été envoyé pour inviter les communautés à organiser des audiences publiques (lettre formelle à tous les Maires des communautés du Nunavut envoyée le 28 octobre 2010)

20 décembre 2010- Un communiqué de presse a été envoyé pour annoncer que les audiences publiques allaient débiter le 11 janvier 2011 à Iqaluit.

4 janvier 2011- Les affiches des audiences publiques de la CDEN ont été distribuées aux communautés concernées de Baffin (Iqaluit, Qikiqtarjuaq et Kimmirut) et placées sur divers tableaux d'affichage via les directeurs administratifs et la radio locale.

7 janvier 2011- Une annonce de la CDEN a été publiée dans Nunatsiaq News et Northern News Services. (Annonce en inuktitut, inuinnaqtun, anglais et français).

11 janvier 2011- Le président, J.E. Richard a été personnellement interviewé par Patricia Bell, de la Radio CBC (Journaliste des Affaires Circumpolaires).

11 janvier 2011- Le président, J.E. Richard, a été interviewé à la caméra par CBC Nord.

12 janvier 2011- Emily Ridlington, ainsi que Northern News Services et Patricia Bell de CBC Radio, ont participé à l'audience publique de Qikiqtarjuaq.

17 janvier 2011- Les affiches des audiences publiques de la CDEN ont été distribuées aux communautés concernées du Kivalliq (Arviat, Whale Cove et Repulse Bay) et ont été placées sur divers tableaux d'affichage via les directeurs administratifs et la radio locale.

27 janvier 2011- Selma Eccles, avec CBC radio, a participé à l'audience publique de Repulse Bay.

14 février 2011- Les affiches des audiences publiques de la CDEN ont été distribuées aux communautés concernées du Nunavut (Taloyoak, Igloolik et Hall Beach) et ont été placées sur divers tableaux d'affichage via les directeurs administratifs et la radio locale.

14 février 2011- Un questionnaire a été envoyé à toutes les communautés du Nunavut via les directeurs administratifs et les assistants des circonscriptions.

3 mars 2011- Le président, J.E. Richard a été interviewé au téléphone par Jeanne Gagnon, de Nunavut News.

Annexe G- Présentations aux écoles

École Inuksuit, Qikiqtarjuaq

Centre d'apprentissage communautaire Qikiqtarjuaq, Qikiqtarjuaq

École Qaqqalik, Kimmirut

Centre d'apprentissage communautaire Kimmirut, Kimmirut

École John Arnalukjuaq, Arviat

Centre d'apprentissage communautaire d'Arviat, Arviat

École Inuuglak, Whale Cove

École Tusarvik, Repulse Bay

École Ataguttaluk, Igloolik



Annexe H – Présentateurs aux auditions publiques

Iqaluit

Jim Bell
Patricia Bell
Jeanne Gagnon

Oikiqtarjuaq

Jeannie Toomasie
Jaloo Kooneeliusie
Stevie Audlakiak
Gamailee Nookiguak
Loasie Audlakiak
Lootie Toomasi
Harry Alookie
Pauloosie Keyootak
Markosie Audlakiak
Samuel Nuqingaq
Ina Sanguya
Pasa Audlakiak
Levi Nutaralak
Moiria Koonilusie
Jaycopi Newkingak

Kimmirut

Joe Arlooktoo
Malikto Lyta
Jamesie Kootoo- Mayor
Kenoyoak Pudlat
Mikidjuk Kolola
Simeonie Aqpik
Tommy Akavak
Pipaluk
Akulukjuk Judea
Mark Pitseolak

Repulse Bay

Hugh Haqpi
Steven Mapsalak
Simeoni Natseck
John Tinashlu
Quassa
Michel Akkuardjuk
Honore Aglukka
Elizabeth Kidlapik
Johnny Ivalutanar
Chris Tungulik
Peter Mannik
Paula Hughson
Solomon Malliki

Whale Cove

George Okalik
Guy Enuapik
Percy Kabloona- Mayor
Agnes P. Turner
Manu Nattar
Stanley Adjuk
Elizabeth Kabloona
Mary Jones
Susie Amitnaaq
Eloise Noble

Arviat

Bob Leonard- Mayor
David Alagalak
Joseph Savigataaq
Dorothy Gibbons
Peter Alariak
Joy Suluk
David Aglukark
Thomas Ubluriaq
Henry Isluanik
Basil Kayavenik
Peter Shamee

Annexe H – Présentateurs aux auditions publiques

Taloyoak

Gideon Qauqjua
Iola Takolik
James Saittuq
Isaac Panigayak
Eunice Panigayak
James Paniloo
Martha Quqqiaq
John Mannilaq

Hall Beach

Ammie Kipsigak
Anne Curley
Paul Hauilli
Joe Piallaq
Kammuka

Iglolik

Louis Uttak
Lucassie Ivalu
John Illupalik
Solomon Allurut
Zacharias Kunuk
Brian Flemming

Annex I: Entrées des lettres

Akulliq

Theoran Kopak, Repulse Bay

Amittuq

Lizzie Phillip-Qanatsiaq, Hall Beach

Aimie Kipsigak, Hall Beach

Kammuka, Hall Beach

Solomon Allurut, Igloolik

Paul Quassa, Igloolik

Arviat

Don St. John, Arviat

John Main, Arviat

Murray Ugyuk, Arviat

Susan Savikataaq, Arviat

Emil Arnalak, Arviat

Nathan Caskey, Arviat

Sherilyn Sewoee, Arviat

Joshua Owljoot, Arvia

Jonas Okotak, Arviat

Henry Shamee, Arviat

Pauline Pemik, Arviat

Andy Anowtalik, Arviat

Travis Kritaqliluk, Arvita

Simon Koomak, Arviat

Lenny Thompson, Arviat

Bernie Hannak, Arviat

Margaret Arnayuinak, Arviat

Royden Aggark, Arviat

Daniel Shewchuk, Arviat

Iqaluit

Madeleine Cole, Iqaluit

Madeleine Redfern, Iqaluit

Nanulik

Cindy Ningeonan, Coral Harbour

David MacLean, Coral Harbour

Nattilik

Joseph Aglukkaq, Gjoa Haven

Eunice Panigayak, Taloyoak

Rankin Inlet/Whale Cove

Tommy Sammurtok, Rankin Inlet

Unknown, Whale Cove

Baffin Sud

Tommy Akavak, Kimmirut

Akeego Ikkidluak, Kimmirut

Uqqumiut

Lorna, Qikiqtarjuaq

Kayla, Qikiqtarjuaq

Nathan Kuniluisie, Qikiqtarjuaq

Jeanie, Qikiqtarjuaq

Harry Alookie, Qikiqtarjuaq

Annexe J
Circonscriptions proposees- Populations et Divergences

	Conscriptions	Population	Divergence
1	Aivilik* (Repulse Bay-855, Coral Harbour-861)	1,716	11%
2	Arviat Nord* (Arviat 2,331,Whale Cove- 392)/2	1,362	-12%
3	Arviat Sud* (Arviat, 2,331, Whale Cove- 392)/2	1,361	-12%
4	Baker Lake	1,950	26%
5	Cambridge Bay	1,676	9%
6	Gjoa Haven*	1,184	-23%
7	Igloolik Nord* (Igloolik-1,700, Hall Beach-721 = 2,421/2)	1,210	-22%
8	Igloolik Sud* (Igloolik-1,700, Hall Beach-721 = 2,421/2)	1,211	-21%
9	Ipellie* (Iqaluit-7,054/4)	1,763	14%
10	Joamie* (Iqaluit-7,054/4)	1,763	14%
11	Kugluktuk	1,458	-5%
12	Nakasuk* (Iqaluit-7,054/4)	1,764	14%
13	Nattilik* (Kugaaruk-736 Taloyoak-895)	1,631	6%
14	Okpik* (Iqaluit 7,054/4)	1,764	14%
15	Pangnirtung	1,489	-3%
16	Quttiktuq (Grise Fiord -157, Arctic Bay-757, Resolute-257)	1,171	-24%
17	Rankin Inlet Nord* (Rankin Inlet- 2,704, Chesterfield Inlet -386)/2	1,545	0%
18	Rankin Inlet Sud* (Rankin Inlet- 2,704, Chesterfield Inlet -386)/2	1,545	0%
19	Baffin Sud (Cape Dorset-1,411, Kimmirut-459)	1,870	21%
20	Tununiq	1,484	-4%
21	Uqqumiut (Clyde River-912, Qik-548)	1,460	-5%
22	Baie d'Hudson	812	

Population totale du Nunavut- 33,189
Selon l'évaluation du Bureau des Statistiques du Nunavut 2010

$$(33,189-812)/21= 1,542 \text{ (Moyenne CPQ)} \quad 1,542$$

*Indique une tentative de changement de nom

Annexe K- Noms des circonscriptions

English	ᐃᓂᐅᓕ	French	Inuinnaqtun
*Aivilik	*ᐃᐃᐃᐅᐅ	*Aivilik	*Aivilik
*Arviat North	*ᐃᐃᐃᐅᐅ ᐅᐃᐃᐃᐃᐃᐃ	*Arviat Nord	*Arviat Tununga
*Arviat South	*ᐃᐃᐃᐅᐅ ᐅᐅᐅ	*Arviat Sud	*Arviat Hivuraa
Baker Lake	ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ	Baker Lake	Qamanittuaq
Cambridge Bay	ᐃᐃᐃᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ	Cambridge Bay	Iqaluktuuttiaq
*Gjoa Haven	*ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ	*Gjoa Haven	*Uqhuqtuuq
Hudson Bay	ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ	Baie d'Hudson	Tahiuyaryuaq
*Igloolik North	*ᐃᐃᐃᐅᐅᐅᐅ ᐅᐃᐃᐃᐃᐃᐃ	*Igloolik Nord	*Iglulik Tununga
*Igloolik South	*ᐃᐃᐃᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅ	*Igloolik Sud	*Iglulik Hivuraa
*Ipellie	*ᐃᐃᐃᐅᐅ	*Ipellie	*Ipellie
*Joamie	*ᐃᐃᐅ	*Joamie	*Joamie
Kugluktuk	ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ	Kugluktuk	Kugluktuk
*Nakasuk	*ᐅᐅᐅᐅ	*Nakasuk	*Nakasuk
*Nattilik	*ᐅᐅᐅᐅᐅᐅ	*Nattilik	*Nattilik
*Okpik	*ᐅᐅᐅᐅ	Okpik	*Okpik
Pangnirtung	ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ	Pangnirtung	Pangniqtuuq
Quttiktuq	ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ	Quttiktuq	Quttiktuq
*Rankin Inlet North	*ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ ᐅᐃᐃᐃᐃᐃᐃ	*Rankin Inlet Nord	*Kangirliniq Tununga
*Rankin Inlet South	*ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅ	*Rankin Inlet Sud	*Kangirliniq Hivuraa
South Baffin	ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅ	Baffin Sud	Hivuraa Qikiqtaaluk
Tununiq	ᐅᐅᐅᐅᐅᐅ	Tununiq	Tununiq
Uqqummiut	ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ	Uqqummiut	Uqqurmiut

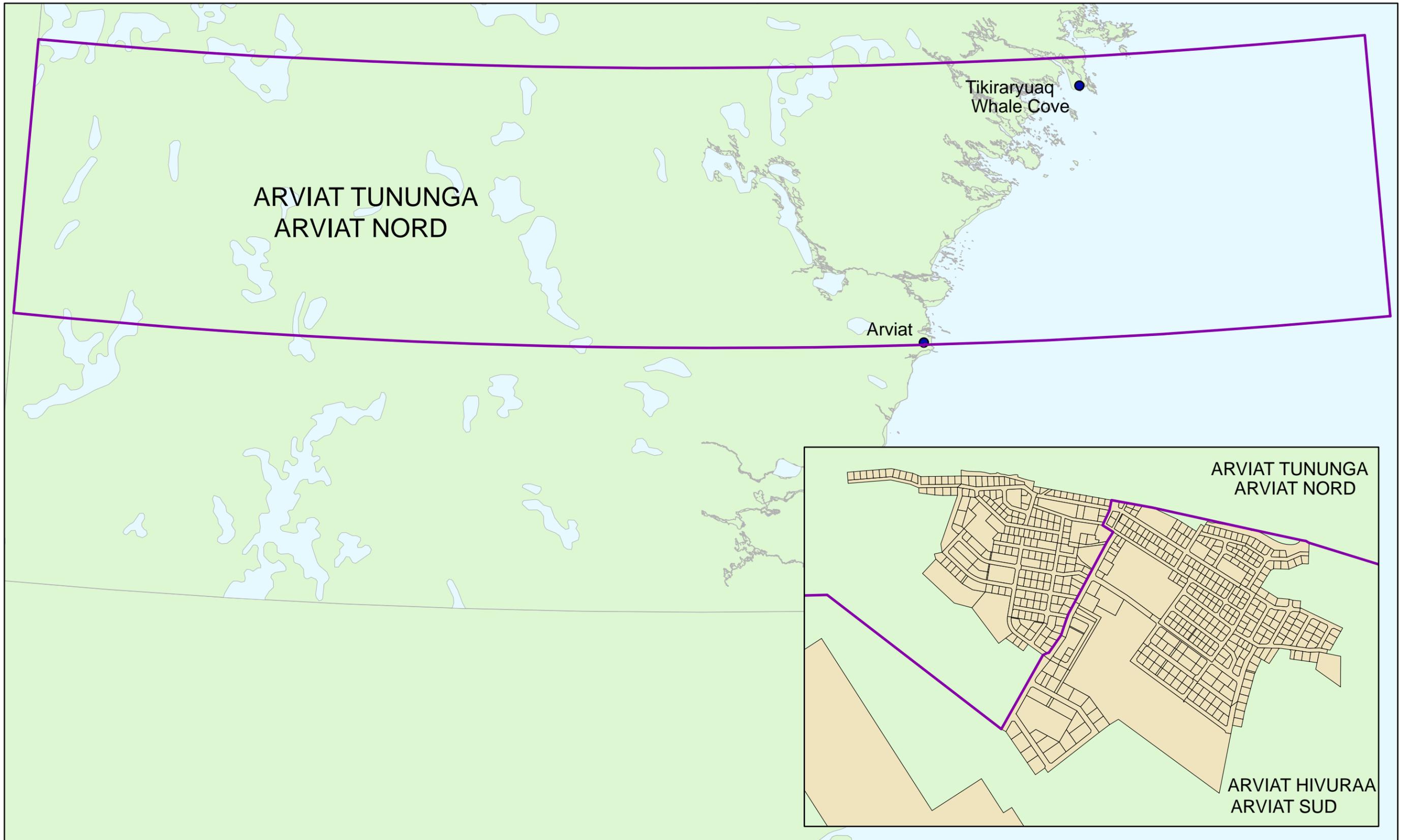
*AIVILIK - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik

*AIVILIK - Circonscription proposée



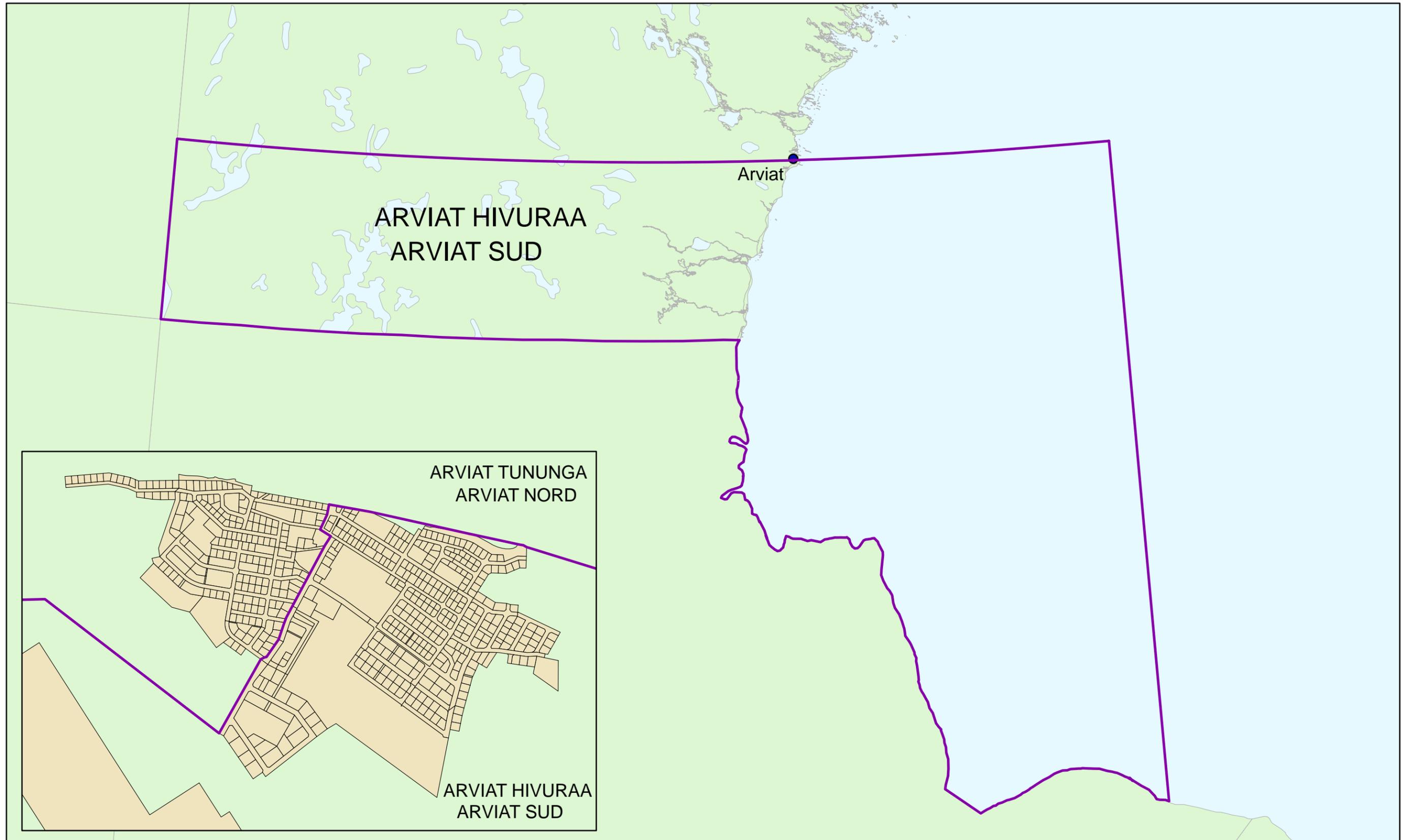
*ARVIAT TUNUNGA - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik

*ARVIAT NORD - Circonscription proposée



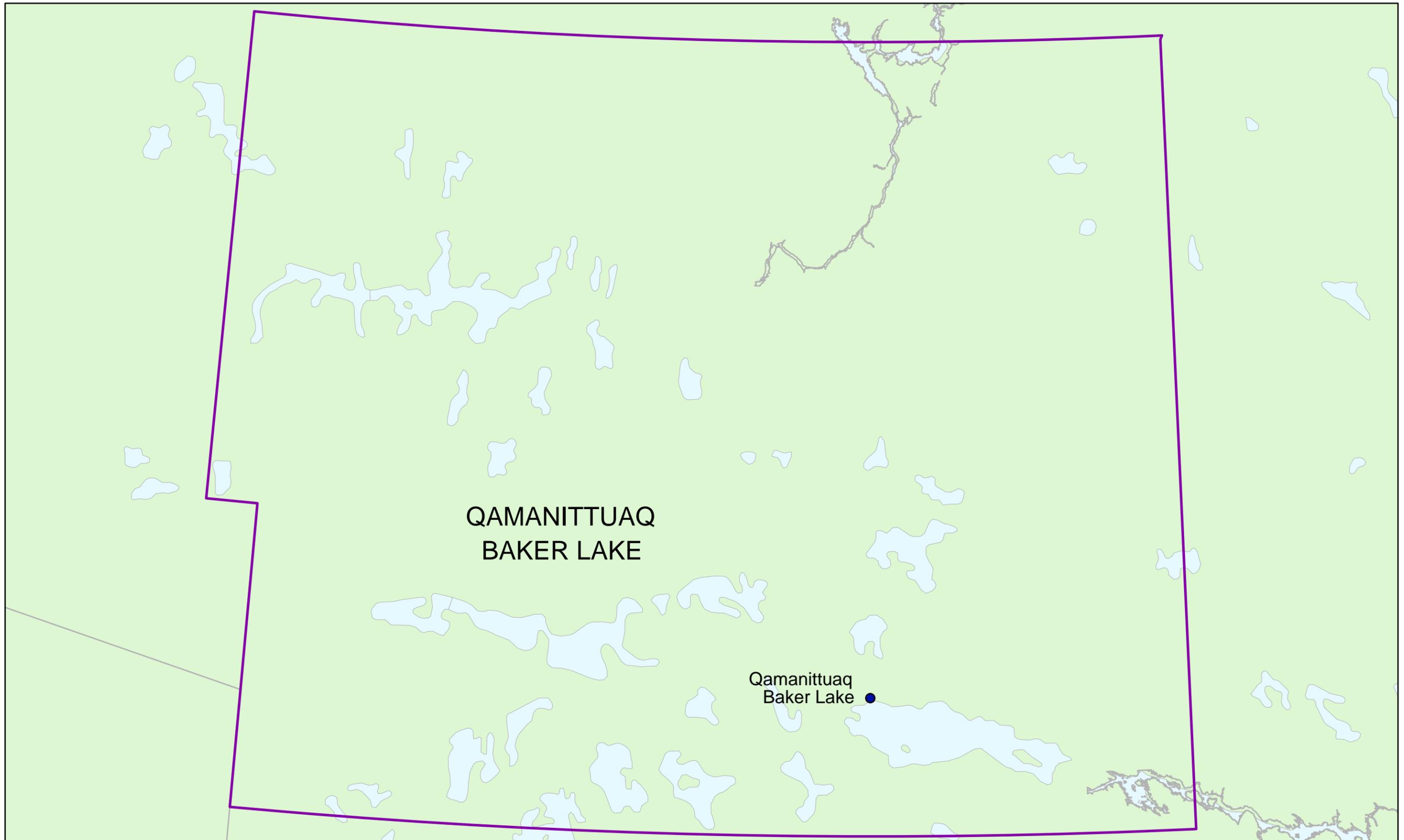
*ARVIAT HIVURAA - Tukhiqtauuyuq Kivgaqturvik

*ARVIAT SUD - Circonscription proposée



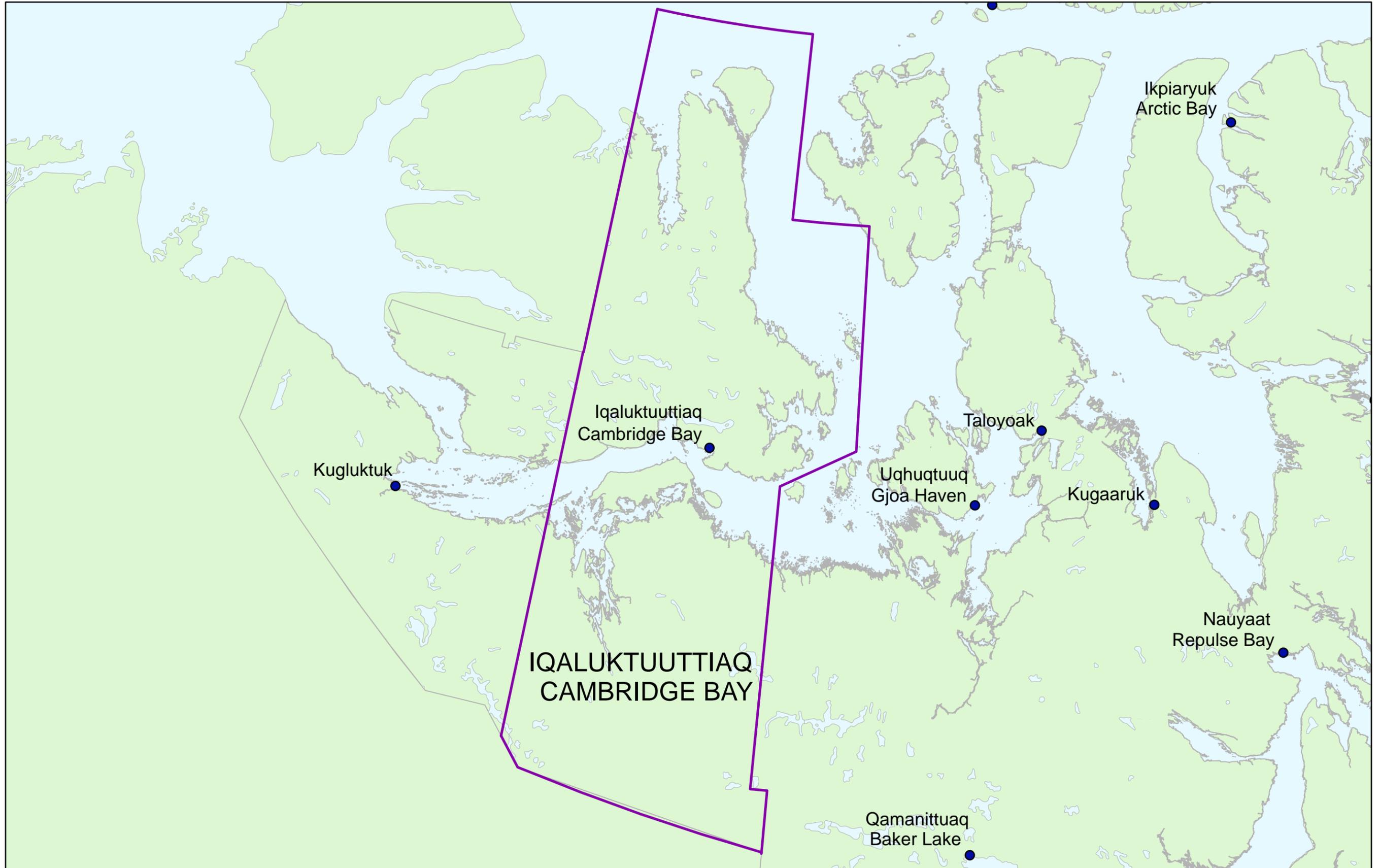
*QAMANITTUAQ - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik

*BAKER LAKE - Circonscription proposée



*IQALUKTUUTTIAQ - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik

*CAMBRIDGE BAY - Circonscription proposée

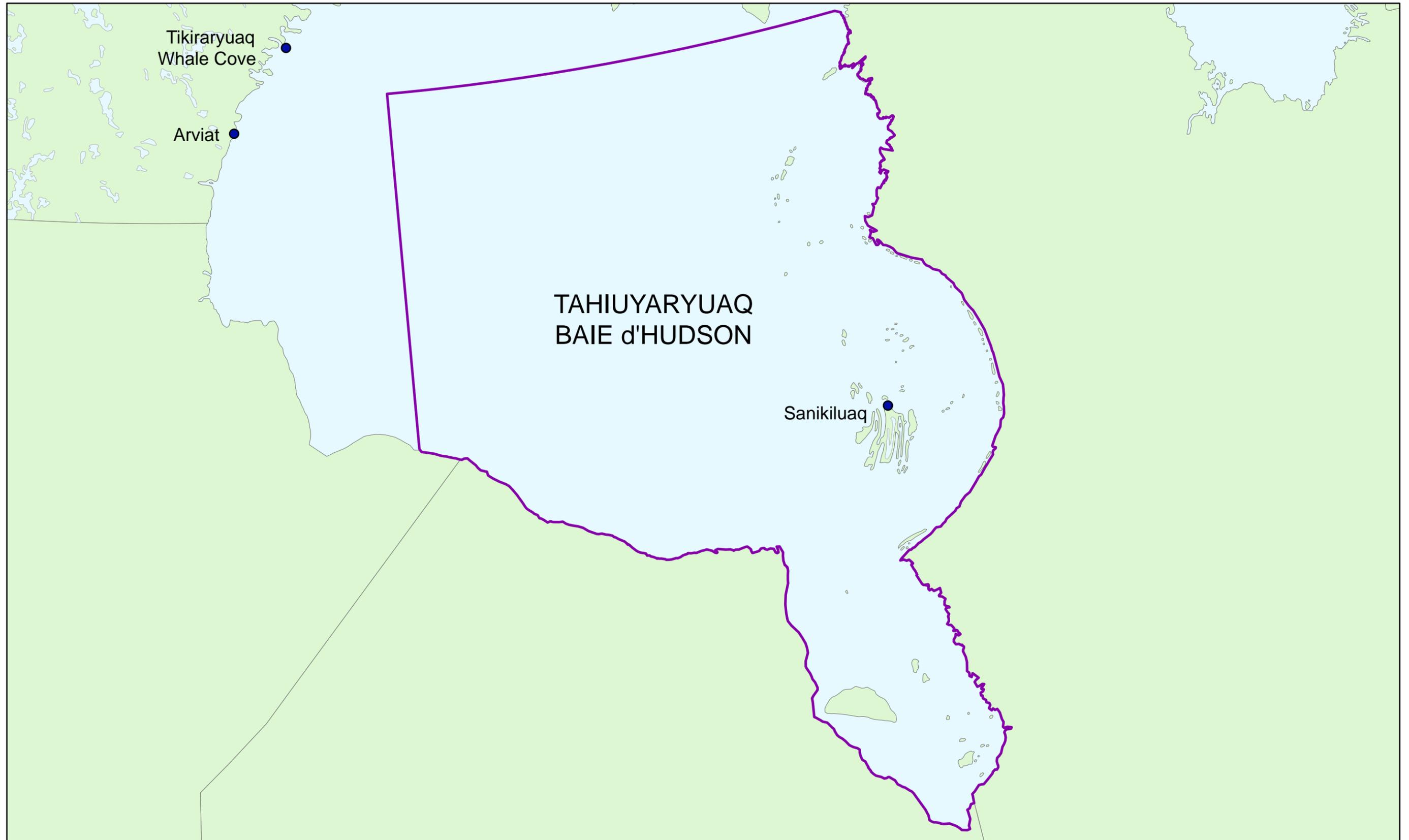


*UQHUQTUUQ - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik
*GJOA HAVEN - Circonscription proposée



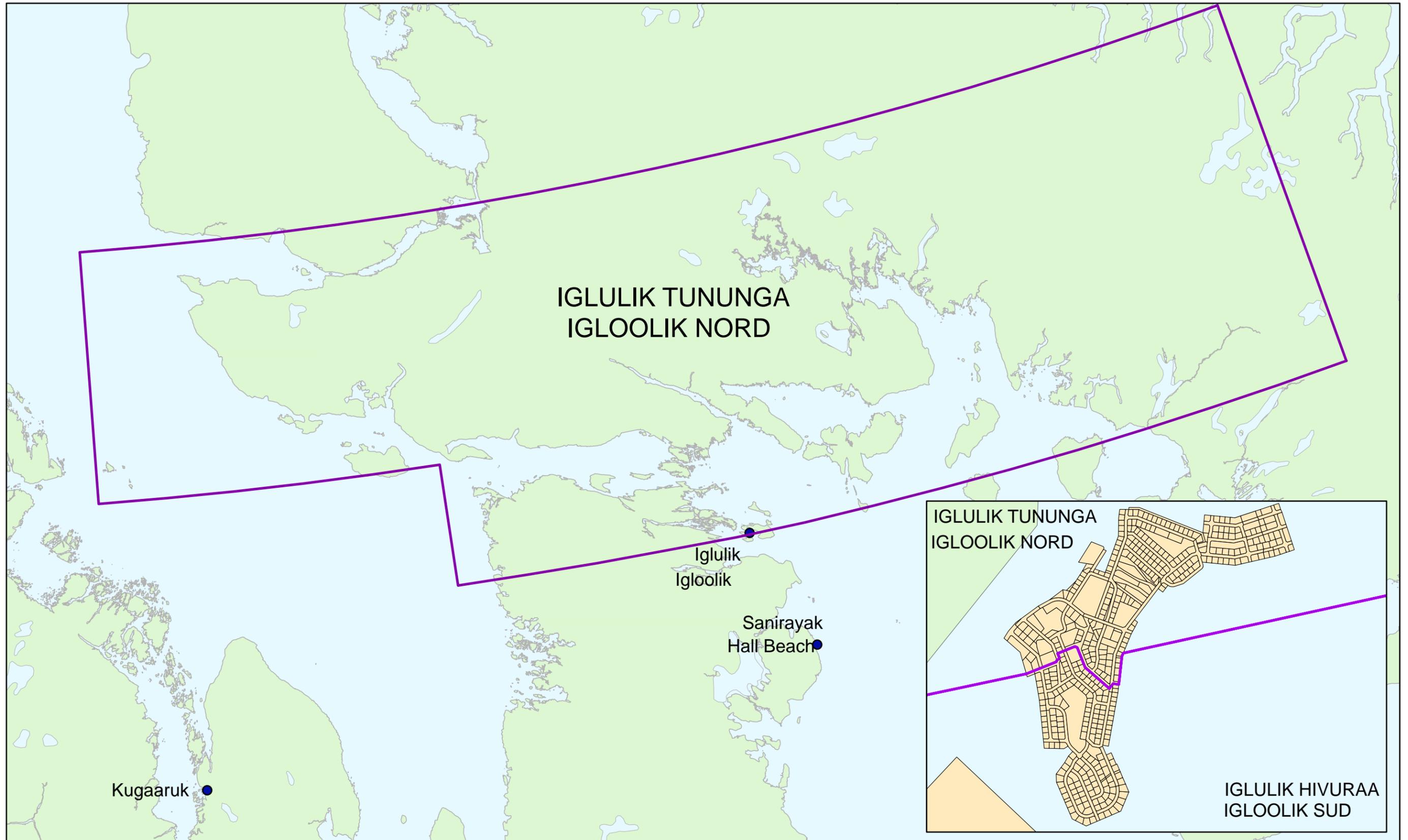
*TAHIUYARYUAQ - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik

*BAIE d' HUDSON - Circonscription proposée

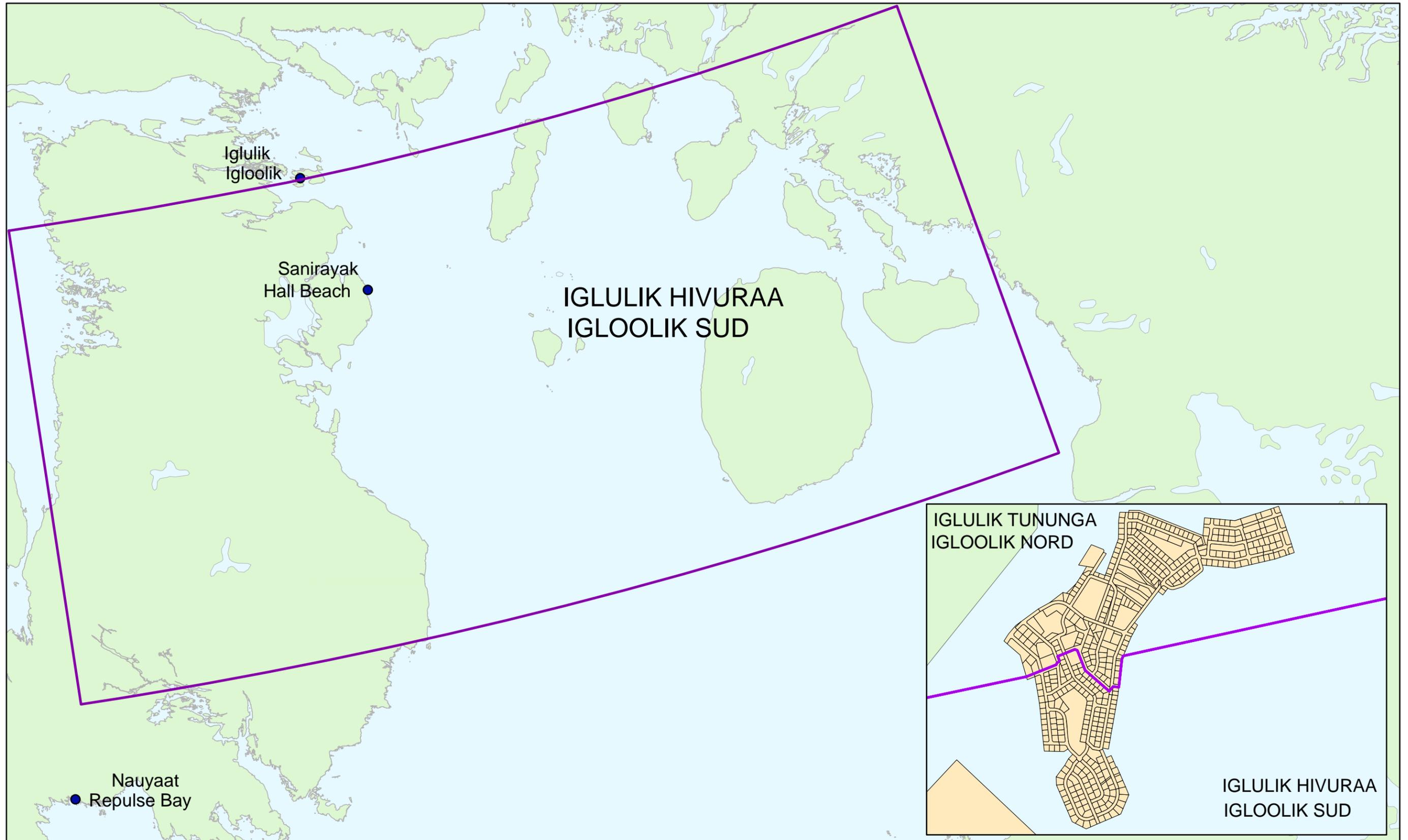


*IGLULIK TUNUNGA - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik

*IGLOOLIK NORD - Circonscription proposée

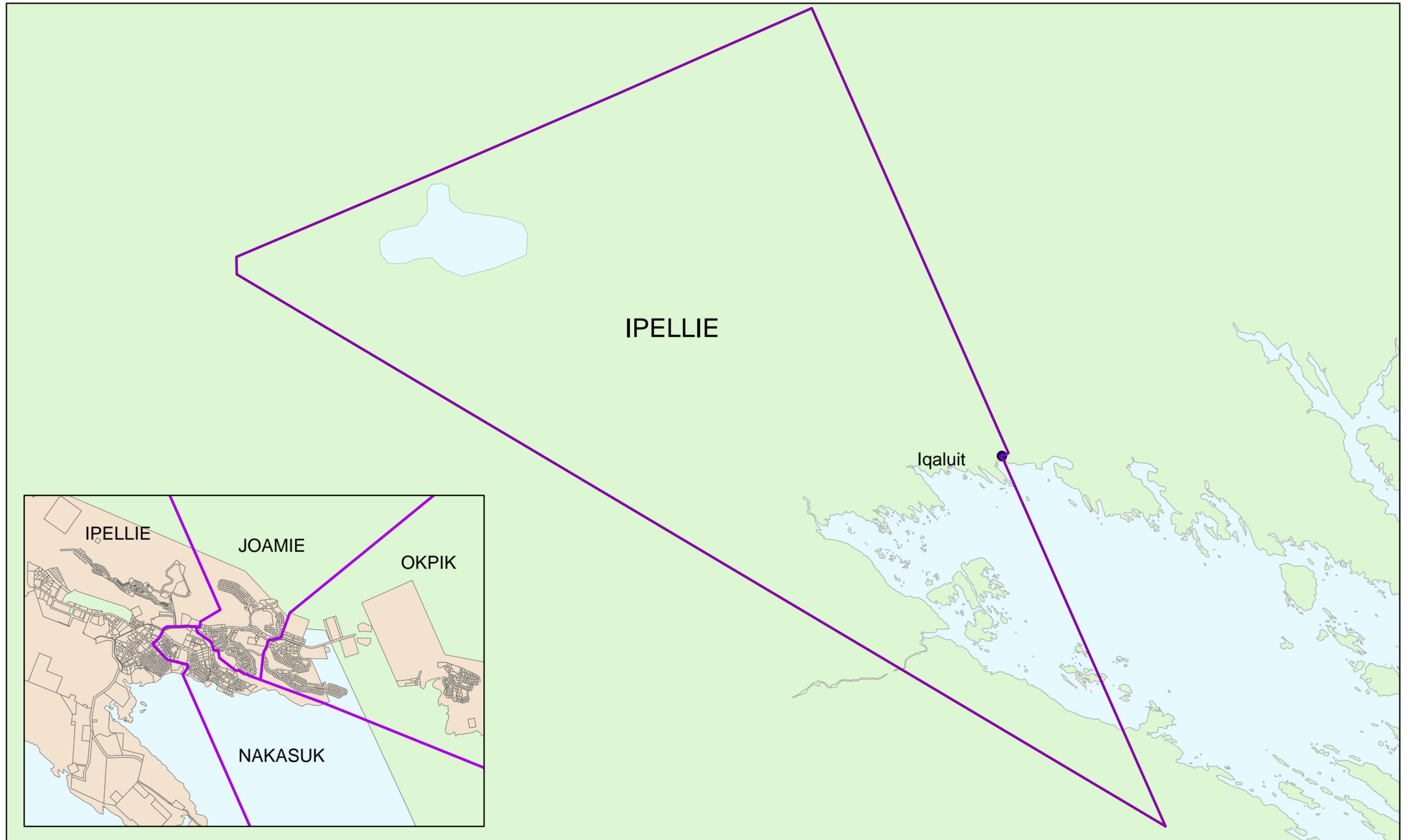


*IGLULIK HIVURAA - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik
*IGLOOLIK SUD - Circonscription proposée

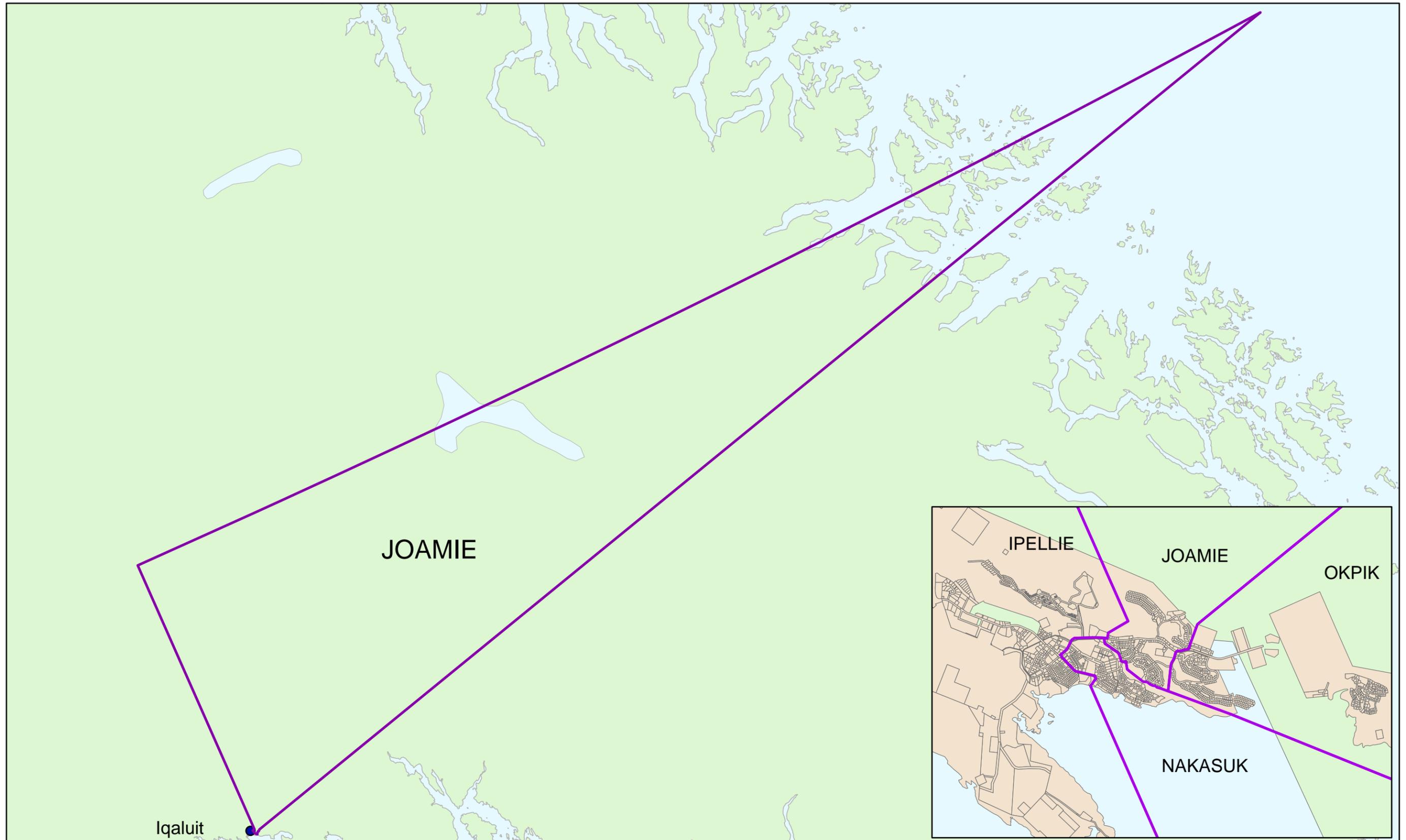


*IPELLIE - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik

*IPELLIE - Circonscription proposée

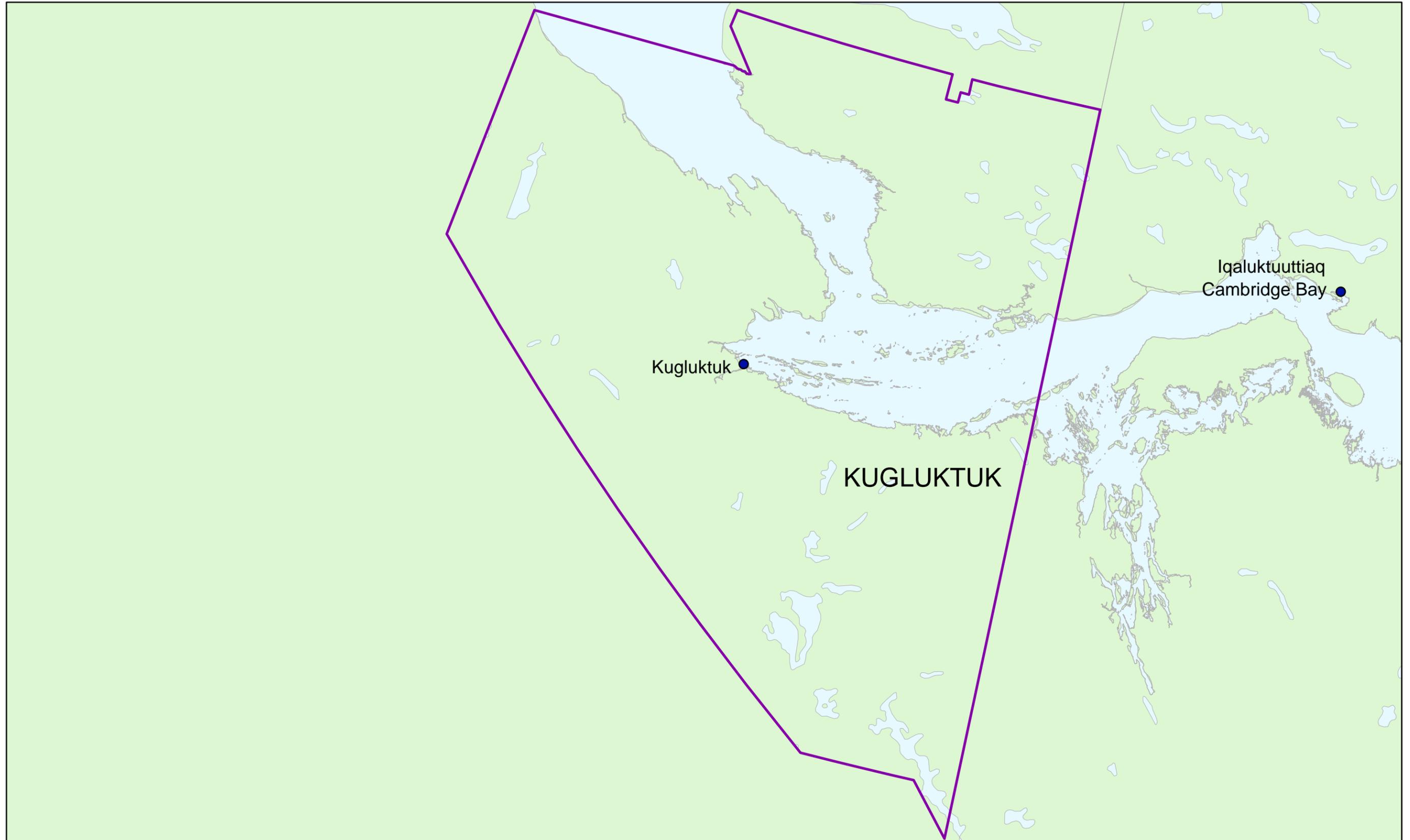


*JOAMIE - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik
*JOAMIE - Circonscription proposée



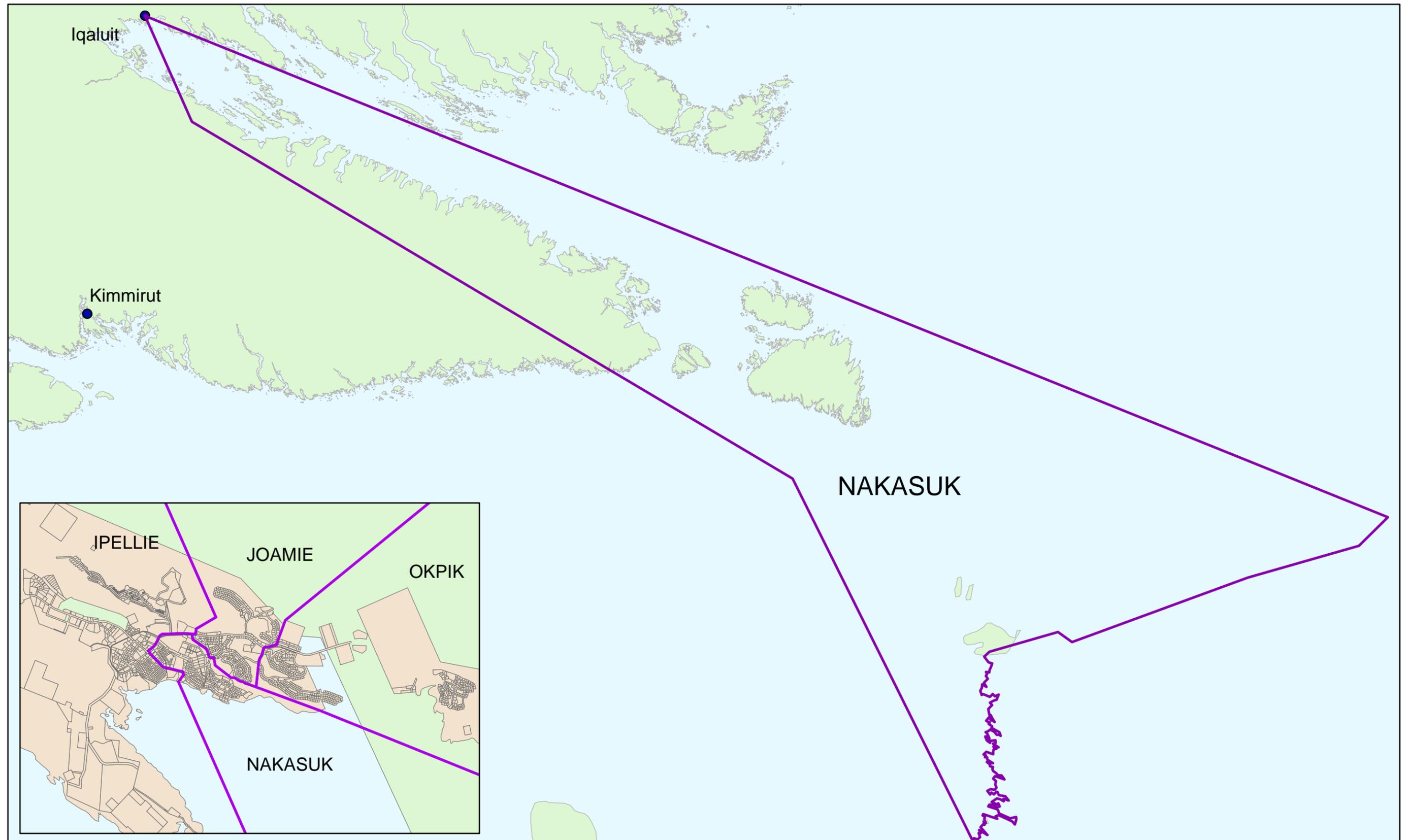
*KUGLUKTUK - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik

*KUGLUKTUK - Circonscription proposée

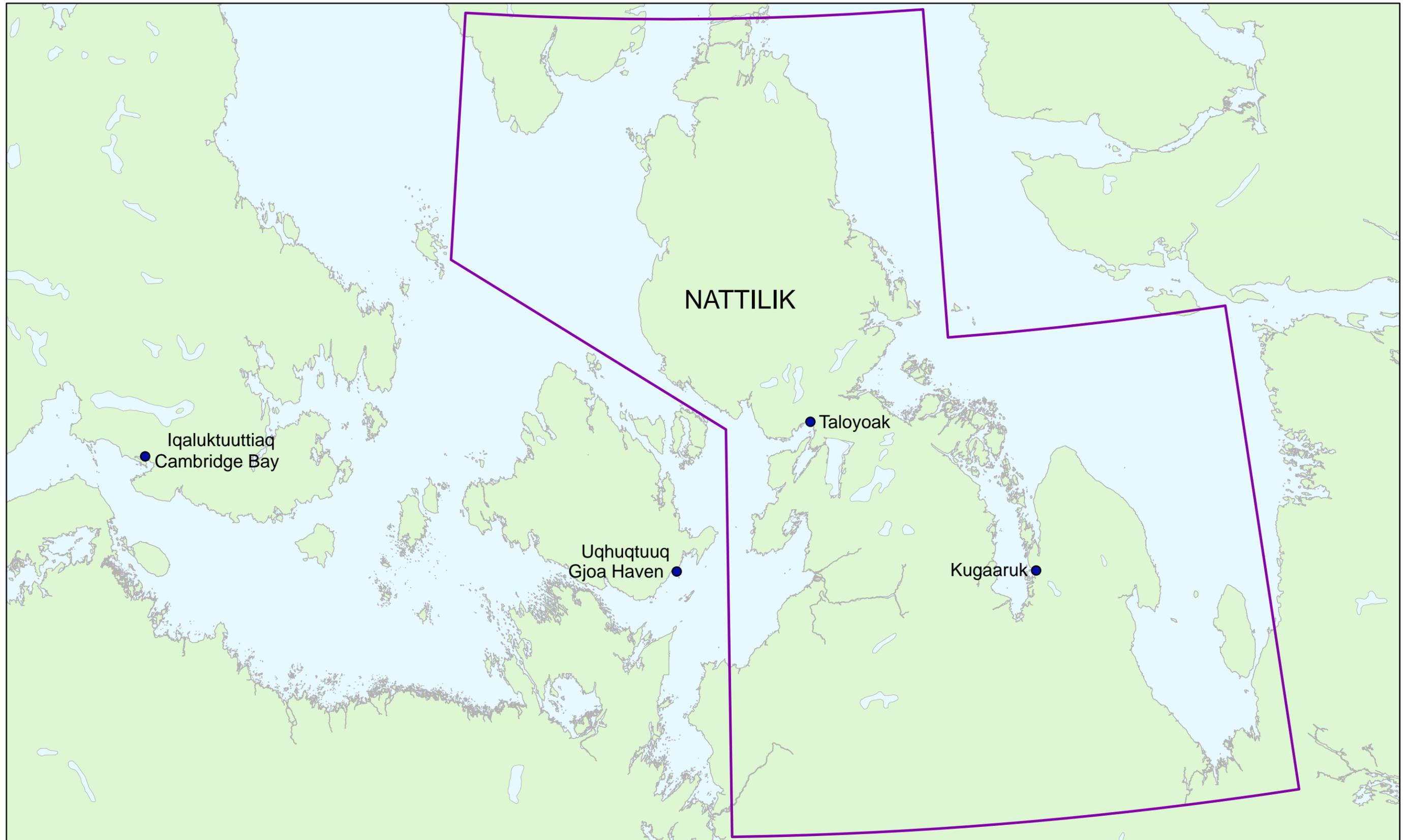


*NAKASUK - Tukhiqtauuyuq Kivgaqturvik

*NAKASUK - Circonscription proposée

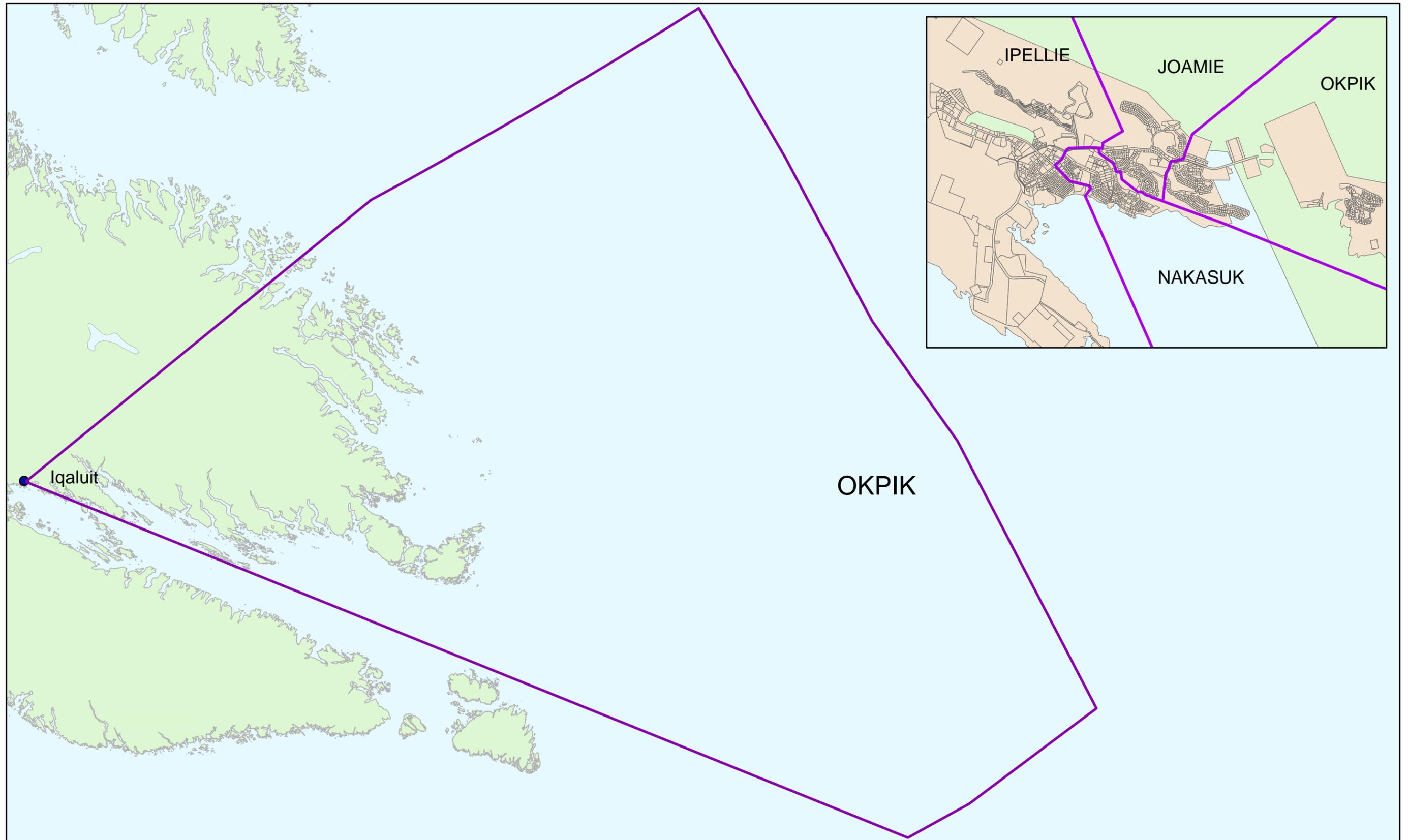


*NATTILIK - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik
*NATTILIK - Circonscription proposée



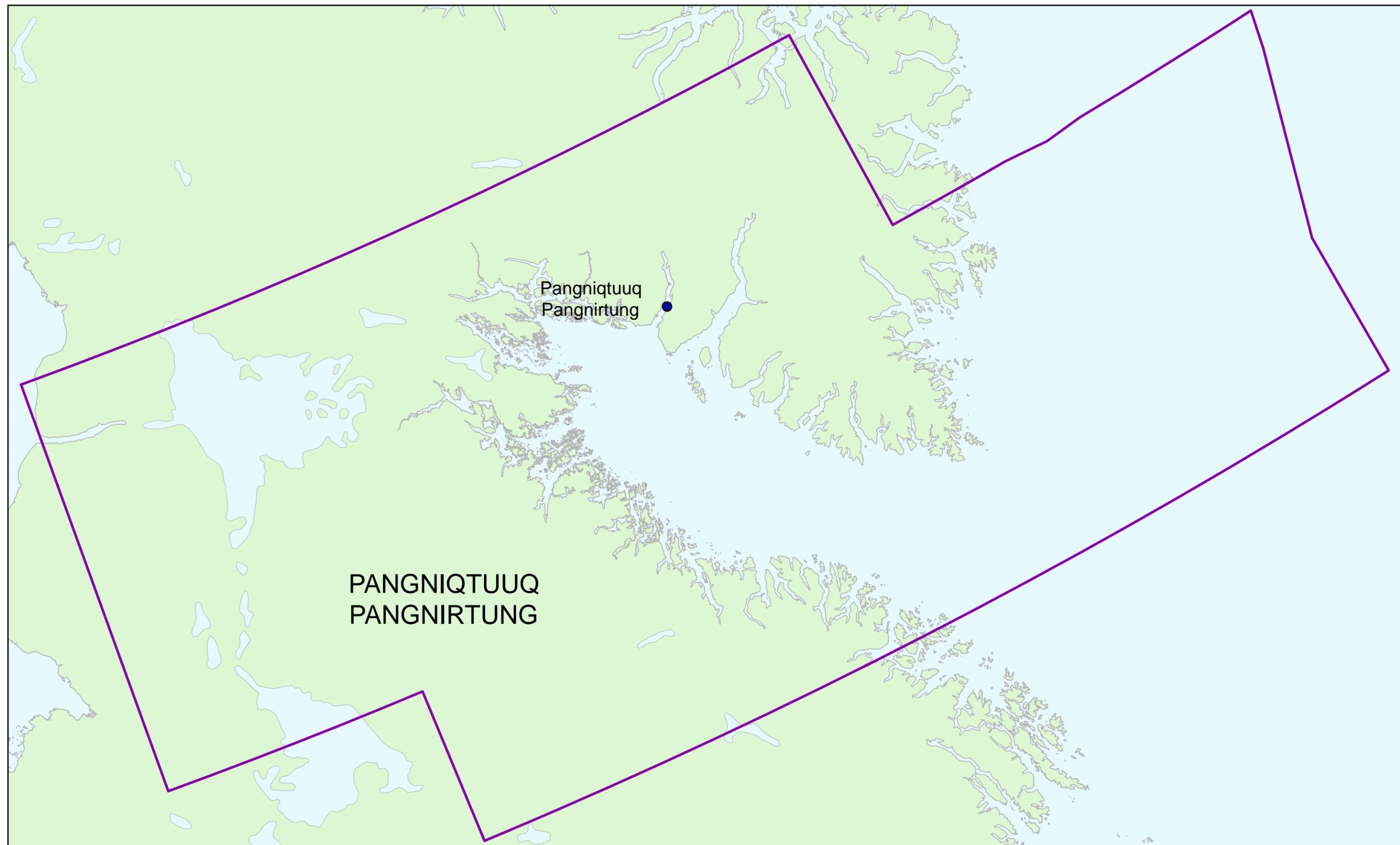
*OKPIK - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik

*OKPIK - Circonscription proposée

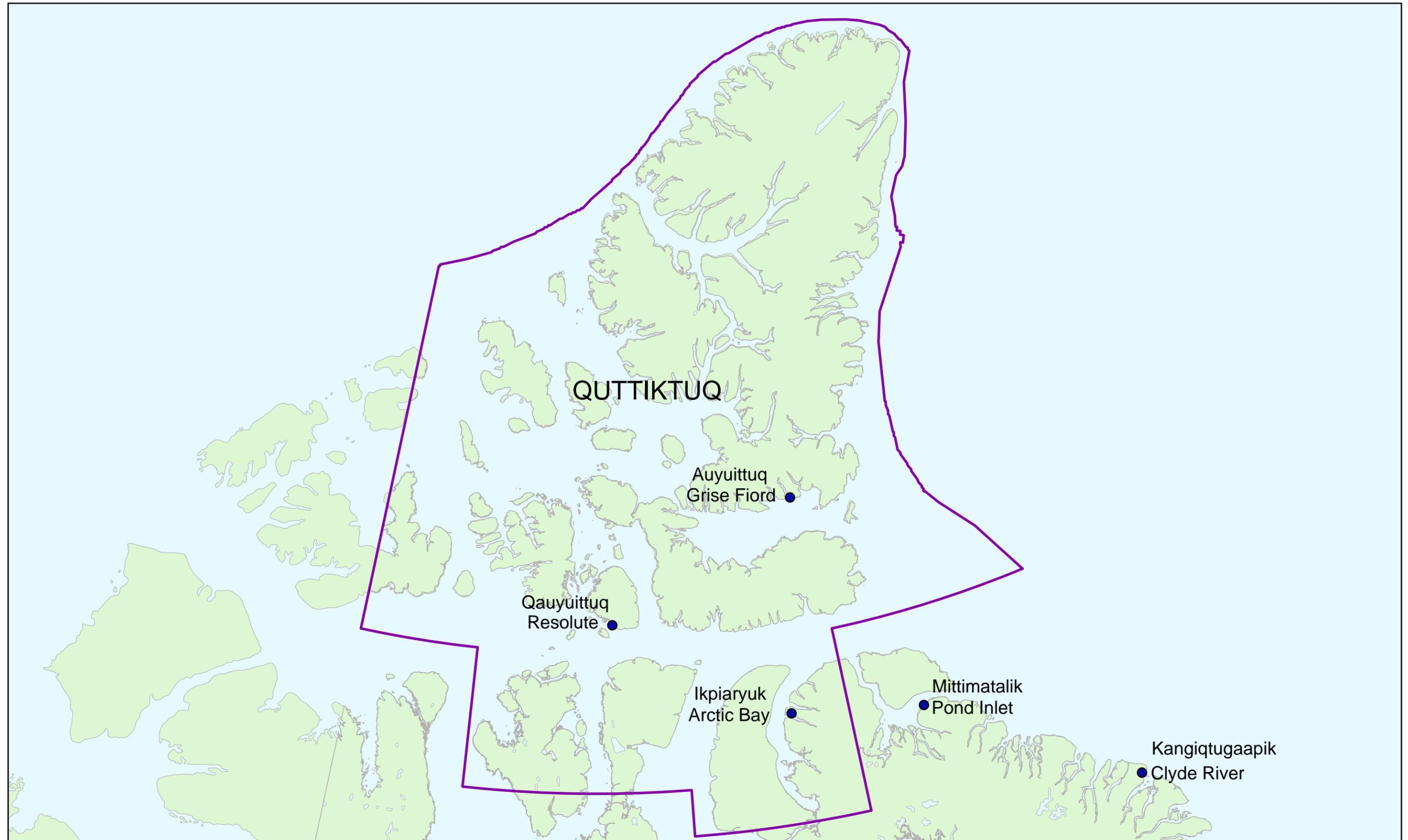


*PANGNIQTUUQ - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik

*PANGNIRTUNG - Circonscription proposée

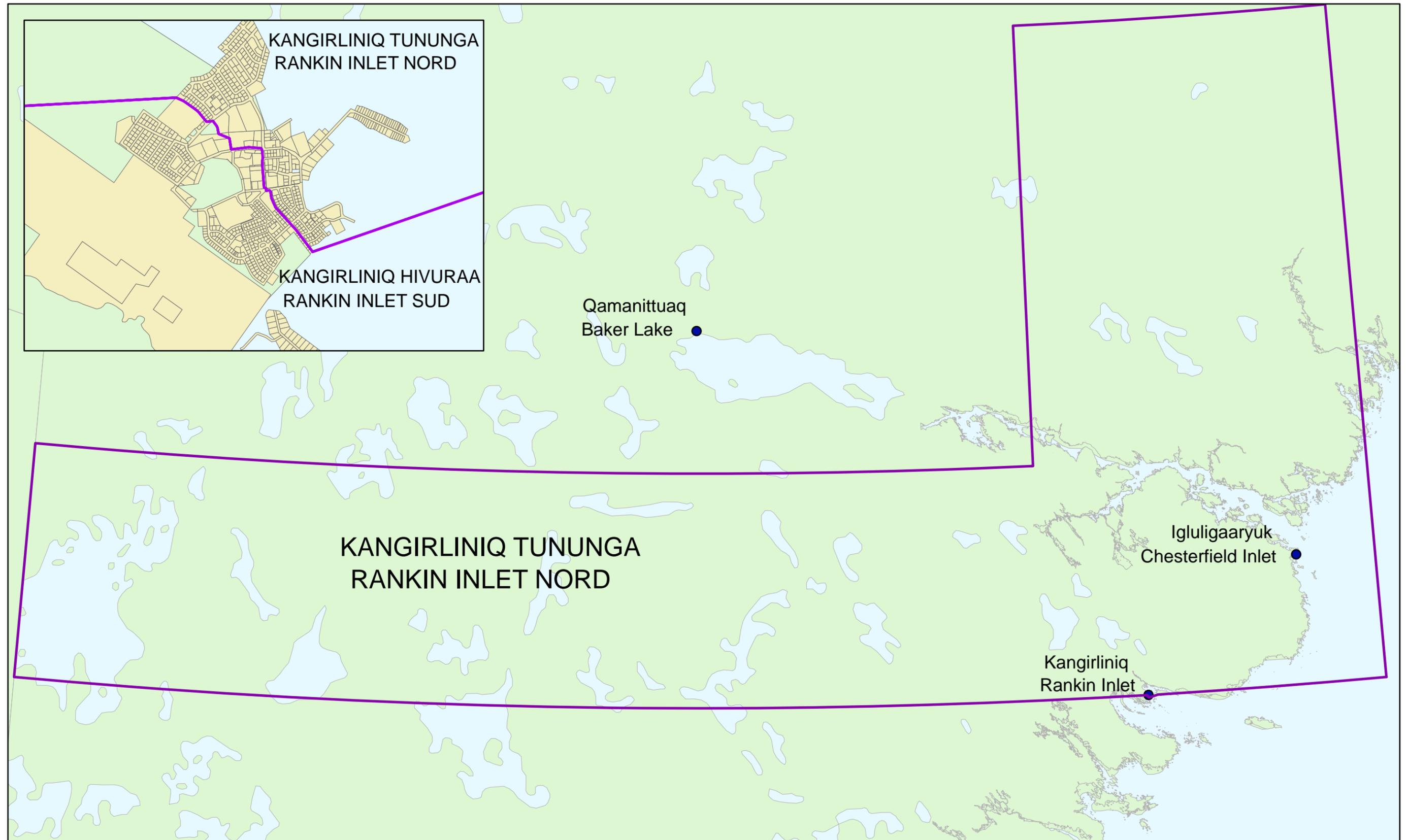


*QUTTIKTUQ - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik
*QUTTIKTUQ - Circonscription proposée

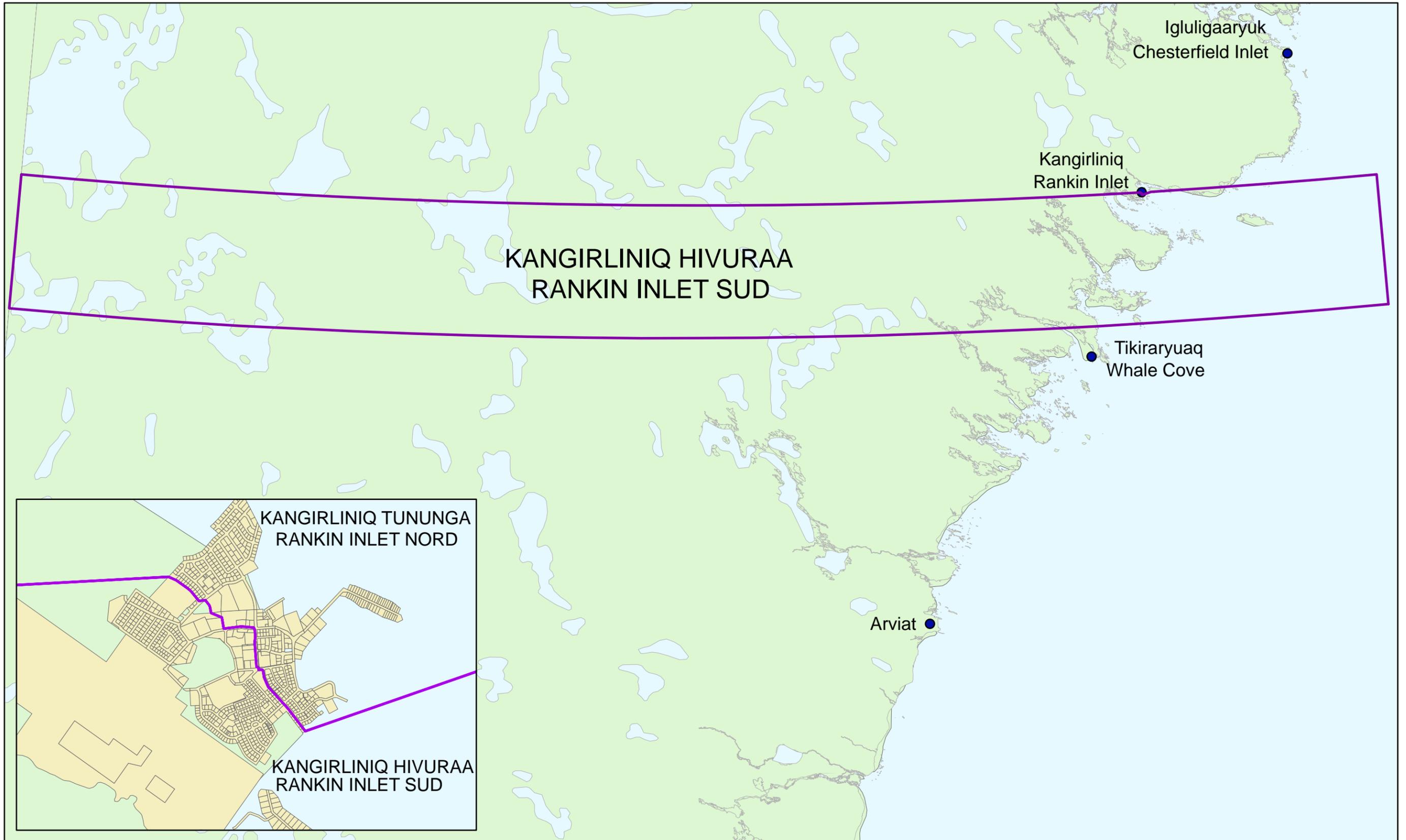


*KANGIRLINIQ TUNUNGA - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik

*RANKIN INLET NORD - Circonscription proposée



*KANGIRLINIQ HIVURAA - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik
*RANKIN INLET SUD - Circonscription proposée



*HIVURAA QIKIQTAAALUK - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik

*BAFFIN SUD - Circonscription proposée



*TUNUNIQ - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik

*TUNUNIQ - Circonscription proposée



*UQQURMIUT - Tukhiqtauyuq Kivgaqturvik

*UQQUMMIUT - Circonscription proposée

